



BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Programme d'Appui à l'Inclusion Sociale et à la Transition Pays: Tunisie

RAPPORT D'EVALUATION

Mai 2011

Equipe de l'Evaluation	Equipe de Conception :	Gehane El Sokyry, Socio-économiste, OSHD-EGFO Natsuko Obayashi, Economiste-pays principale, ORNA
	Membres de l'équipe :	Justin Murara, Socio-économiste chef, OSHD Paul Dougna, Socio-économiste en chef, OSHD Ndoli Kalumiya, Jeune Professionnel, OSHD Oumama El Ketanni, Jeune Professionnelle, ORNA William Dakpo, Coordinateur Régional des acquisitions, ORPF.1 Mamadou Yaro, Spécialiste principal en gestion financière, ORPF.2
	Directeur Sectoriel :	Agnès Soucat, Directeur, OSHD
	Directeur Pays :	Jacob Kolster, Directeur, ORNA
	Chef de Division :	Ginette Nzau Muteta, Chef de Division, OSHD.1
Revue par les pairs		Samba Ba, Economiste-pays en chef, ORWA Serge N'Guessan, Spécialiste en gouvernance en chef, OSGE.1 Audrey Chouchane, Economiste principale de recherche, EDRE.1 Michel Guédegbé, Spécialiste en chef en éducation, OSHD.2 Ali Eyeghe, Spécialiste principal en protection sociale, OSHD.1

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX-LISTE DES ENCADRES-LISTE DES FIGURES	ii
LISTE DES ANNEXES	ii
ANNEE FISCALE - EQUIVALENCES MONETAIRES	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
INFORMATIONS SUR LE PRET	iv
RESUME DU PROGRAMME	v
CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME	vii
I – LA PROPOSITION	1
II – CONTEXTE DU PAYS ET DU PROGRAMME	1
2.1 Stratégie et priorités du Gouvernement à moyen terme	1
2.2 Développements économiques et sociaux récents, perspectives, contraintes et défis	3
2.3 Situation du Portefeuille de la Banque	5
III – JUSTIFICATIONS, ELEMENTS CLES DE CONCEPTION ET DURABILITE	5
3.1 Lien avec le DSP, évaluation de l'état de prérequis et éléments analytiques sous-jacents	5
3.2 Collaboration et coordination avec d'autres bailleurs de fonds	7
3.3 Résultats et enseignements d'opérations passées similaires	7
3.4 Relations avec les autres opérations de la Banque	7
3.5 Avantages comparatifs de la Banque	8
3.6 Application des principes de bonne pratique en matière de conditionnalité	8
IV – LE PROGRAMME PROPOSE	8
4.1 But et objectifs du programme	8
4.2 Piliers, objectifs et résultats escomptés du programme	8
4.3 Besoins et modalités de financement	15
4.4 Bénéficiaires du programme	16
4.5 Impact sur le genre	16
4.6 Impact sur l'environnement	16
V – MISE EN OEUVRE, SUIVI ET EVALUATION	17
5.1 Dispositions relatives à la mise en œuvre	17
5.2 Dispositions relatives au suivi et à l'évaluation	
VI – DOCUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITE LEGALE	18
6.1 Documents juridiques	18
6.2 Conditions préalables à l'intervention du Groupe de la Banque et conditions de décaissement	18
6.3 Respect des politiques du Groupe de la Banque	18
VII – GESTION DES RISQUES POTENTIELS	18
VIII – RECOMMANDATION	20

Le présent rapport a été rédigé par Mmes Natsuko Obayashi, Economiste-pays principale ORNA et Gehane El Sokyry, Socio-économiste OSHD, sur la base de missions conjointes avec la Banque mondiale, l'Union européenne et l'AFD, effectuées à Tunis en mars, avril et mai 2011, et complétées par des discussions avec les autorités tunisiennes. Il a bénéficié d'une intense participation d'une large équipe composée de M. Justin Murara, Socio-économiste en chef, OSHD ; Paul Dougna, Socio-économiste en chef, OSHD ; Baba Imoru Abdoulai, Chargé principal d'acquisition, OSHD ; Elena Ferreras Carreras, Expert en genre senior, OSHD ; Jeanne Nzeyimana, Expert principale en microfinance, OSHD ; Fabrice Sergent, Socio-économiste principal, OSHD ; Ndoli Kalumiya, Jeune Professionnel, OSHD ; Mohamed Damak, Chargé du risque de crédit principal, FFMA ; , Oumama El Ketanni, Jeune Professionnel, ORNA, Vincent Castel, Coordonateur de programme principal, ORNA, Eric Yoboué, Lead, Spécialiste en passation des marchés, ORPF.0 ; William Dakpo, Coordonateur régional, ORPF.1, Mamadou Yaro, Chargé principal de gestion financière, ORPF.2 ; et Laurette Dade, Chargé de gestion financière, ORPF.2. Toute question relative à ce rapport devra être adressée à Mme Agnès Soucat, Directeur, OSHD (poste 2046) et Mme Ginette Nzau Muteta, Chef de Division, OSHD.1 (poste 2488).

Liste des tableaux

Tableau 1	Projections de la Banque selon les trois scénarios
Tableau 2	Etat des prérequis pour un appui budgétaire
Tableau 3	Travaux analytiques clés utilisés
Tableau 4	Mesures préalables à la présentation du PAIST au Conseil
Tableau 5	Besoins et sources de financement du PAIST
Tableau 6	Risques et mesures d'atténuation

Liste des encadrés

Encadré 1 :	Programme économique et social d'urgence du Gouvernement de transition
-------------	--

Liste des graphiques

Graphique 1 :	Taux de pauvreté par région
Graphique 2 :	Taux d'analphabétisme par région
Graphique 3 :	Nombre de lits d'hôpital par habitant
Graphique 4 :	Chômage en Tunisie
Graphique 5 :	Indicateurs de gouvernance

Liste des Annexes

Annexe 1	Lettre de politique de développement
Annexe 2	Matrice des mesures du programme
Annexe 3	Lettre d'évaluation du FMI
Annexe 4	Indicateurs économiques
Annexe 5	Etat des prérequis pour un appui budgétaire en Tunisie
Annexe 6	Etat d'application des bonnes pratiques en matière de conditionnalités
Annexe 7	Notation des indicateurs de la performance de la gestion des finances publiques

Liste des Annexes Techniques

Annexe 1	Lettre de politique de développement
Annexe 2	Lettre d'évaluation du FMI
Annexe 3	Pilier 1 : Réduire les disparités régionales dans l'accès aux services sociaux
Annexe 4	Pilier 2 : Créer et sauvegarder des emplois
Annexe 5	Pilier 3 : Améliorer la participation et le contrôle citoyen
Annexe 6	Programme d'appui des bailleurs de fonds pour la réforme de la micro-finance
Annexe 7	Réforme du système de la passation des marchés en Tunisie
Annexe 8	Réforme de la Cour des Comptes
Annexe 9	Assistance aux réfugiés

Année fiscale

De janvier à décembre

Equivalences Monétaires

(En mai 2011)

1 UC	=	2,18327 Dinars Tunisiens (DT)
1 UC	=	1,09082 Euros (EUR)
1 UC	=	1,62096 Dollars EU (USD)

Sigles et abréviations

AFD	:	Agence Française de Développement
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BCT	:	Banque Centrale de Tunisie
BM	:	Banque mondiale
CNCS	:	Comité National de Coordination et de Suivi
COSEM	:	Comité de suivi et d'enquêtes sur les marchés publics
CSM	:	Commission supérieure des marchés
DSP	:	Document de stratégie pays
EUR	:	Euro
FAE	:	Facilité Africaine de l'Eau
FAPA	:	Fonds d'assistance au secteur privé africain
FMI	:	Fonds Monétaire International
FNS	:	Fonds national de solidarité
INS	:	Institut National de la Statistique
IDE	:	Investissements Directs Etrangers
MASTE	:	Ministère des Affaires Sociales et des Tunisiens de l'étranger
MFPE	:	Ministère de la Formation Professionnelle et de la Promotion de l'Emploi
MPCI	:	Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale
MDT	:	Millions de Dinars Tunisiens
MENA	:	Middle East and North Africa (Régions du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord)
PAC	:	Programme d'Appui à la Compétitivité
PAI	:	Programme d'Appui à l'Intégration
PAIST	:	Programme d'Appui à l'Inclusion Sociale et à la Transition
PEFA	:	Public Expenditure and Financial Accountability (Dépenses publiques et responsabilité financière)
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PME	:	Petites et moyennes entreprises
UC	:	Unité de Compte
UE	:	Union européenne
UGTT	:	Union Générale des Travailleurs Tunisiens
USD	:	Dollar américain

Informations sur le Prêt

Informations sur le Client

EMPRUNTEUR:	République de Tunisie
AGENCE D'EXECUTION:	Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale

Plan de Financement

Source	Montant	Instrument
BAD	500 Millions USD	Prêt BAD
Banque mondiale	500 Millions USD	Prêt BIRD
AFD	185 Millions EUR	Prêt AFD
Union Européenne	90 Millions EUR	Don

Informations sur le financement BAD

Monnaie du prêt	USD
Type de taux d'intérêt	Taux d'intérêt flottant
Taux de base (Flottant : \$6mLibor)	Modalité de fixation : à tout moment à la demande de l'Emprunteur
Marge de taux d'intérêt	0, 60%
Marge de financement	Variable, recalculée tous les six mois et répercutée aux clients
Commission d'engagement	0 point de base
Autres commissions	Commission d'engagement allant de 0,25 à 0,75 % applicable au montant non décaissé conformément au calendrier indiqué dans l'accord de prêt
Durée	20 ans
Période de grâce	5 ans

Echéancier indicatif

Activités	Date
1. Négociations de l'accord de prêt	Mai 2011
2. Présentation au Conseil	Mai 2011
3. Mise en vigueur	Juin 2011
4. Décaissement de la tranche unique	Juin 2011
5. Supervision	Septembre 2011
6. Rapport d'achèvement	Décembre 2011

Résumé du Programme

1. **Aperçu du programme :** le Programme d'Appui à l'Inclusion Sociale et à la Transition (PAIST) est un programme d'urgence d'appui général au budget de l'Etat. Il a une portée nationale. Les principaux produits attendus sont un meilleur accès aux services sociaux de base dans les régions défavorisées; la création de nouveaux emplois et la préservation des emplois menacés ; le renforcement de la participation et du contrôle citoyens. Le programme sera exécuté sur une période de 12 mois avec un décaissement en une tranche unique en juin 2011 dont les conditions préalables seront remplies avant la présentation au Conseil. Le coût du programme est de 1409 millions USD et sera financé par la BAD (500 millions USD) ; la Banque mondiale (500 millions USD) ; l'Union Européenne (90 millions EUR) et l'Agence Française de Développement (185 millions EUR).

2. **Le principal objectif du PAIST** est de contribuer à restaurer une stabilité socio-économique pour soutenir la transition démocratique en Tunisie. Plus spécifiquement, il vise à répondre aux besoins immédiats exprimés par la demande populaire émanant de la révolution, contre le chômage, les disparités régionales, une plus grande transparence et une meilleure participation de la population aux affaires du pays.

3. **Les résultats escomptés du programme** sont : (i) la contribution à la réduction des disparités régionales à travers l'amélioration de l'accès aux services sociaux dans les régions défavorisées ; (ii) la création d'emplois et la préservation des emplois existants ; (iii) l'amélioration de la participation et du contrôle citoyen dans la gestion des affaires publiques.

4. **Le bénéficiaire final du programme** est la population tunisienne, et principalement les personnes vulnérables, les chômeurs et les organisations de la société civile, qui profitera de l'amélioration de ses conditions de vie à travers les mesures du programme et d'une plus grande participation et contrôle des affaires publiques. **Les bénéficiaires intermédiaires principaux** sont (i) les administrations publiques pour la mise en œuvre du programme du Gouvernement, (ii) les populations dans les régions défavorisées qui auront un meilleur accès aux services sociaux, et (iii) les demandeurs d'emplois qui auront de plus grandes opportunités.

5. **Le programme est nécessaire de manière urgente, pour faire face aux pressions économiques et sociales post-révolution et pour assurer la transition démocratique.** Elles se traduisent par : (i) un besoin additionnel important de financement pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la révolution ; (ii) une nécessité urgente de stabilisation sociale et économique pour sécuriser et crédibiliser le processus de transition par les mesures du programme ; et (iii) une mobilisation de la communauté internationale pour assurer la confiance extérieure vis-à-vis de ce processus.

6. **La valeur ajoutée de la Banque dans cette opération** tient (i) au dialogue soutenu avec les autorités et la mobilisation d'une large équipe technique qui ont été rendus possible en raison de la présence de l'agence temporaire de la Banque, et (ii) à l'expérience et aux leçons tirées des programmes précédents cofinancés avec les mêmes bailleurs de fonds. Celles-ci ont été prises en compte dans l'élaboration du programme. De plus, la Banque a mobilisé une large gamme d'expertise pour accompagner les réformes du programme, dont des économistes, des socio-économistes, des spécialistes en gestion financière, et des spécialistes en passation des marchés.

7. **Le programme contribue au développement institutionnel et concourt à l'accumulation du savoir,** respectivement, par sa contribution au processus transition démocratique, par ses composantes et par son effet stabilisateur social et économique, ainsi que par les études analytiques et les assistances techniques qui l'ont précédé et qui l'accompagnent.

Cadre Logique Axé Sur Les Résultats

Pays et titre du programme:	Tunisie: Programme d'Appui à l'Inclusion Sociale et à la Transition (PAIST)
Objectif du programme:	Contribuer à la restauration d'une stabilité socio-économique pour soutenir la transition démocratique

	Chaîne de Résultats	Indicateur	Données de Référence	Objectifs à atteindre (12 mois)	Moyens de vérification	Risques /et mesures d'atténuation
		Indicateurs de Performance				
Impact	Impact	La situation socio-économique est stabilisée	Tensions et revendications socioéconomiques	Situation socio-économique améliorée	Elections démocratiques réussies	<i>Risques :</i> <i>Instabilité politique, impacts économiques de la révolution et de la guerre en Libye</i> <i>Mesures d'atténuation:</i> <i>1. Promotion de la participation citoyenne et de la stabilité sociale</i> <i>2. Mobilisation internationale pour les réfugiés et pour la région</i>
	Résultat 1 : Réduction des disparités régionales dans l'accès aux services sociaux	(i) Nombre de travailleur social par habitants (ii) Proportion de transfert des ressources aux régions	(i) 1 pour 7000 habitants (ii) 40% des transferts alloués aux régions défavorisées	(i) 1 pour 4 000 habitants (ii) 80% des transferts alloués aux régions défavorisées	Rapports du MASTE/ Ministère de Développement Régional/ Intérieur	<i>Risques :</i> <i>Retard dans la mise en place du personnel et le transfert des ressources.</i> <i>Mesures d'atténuation :</i> <i>Le recrutement dans la fonction publique et les transferts financiers sont en cours depuis avril 2011.</i>
	Résultat 2 : Promotion et sauvegarde des emplois	Nombre d'emplois : (i) Créés (ii) Maintenus	(i) 700,000 chômeurs dont les diplômés de 2011 (50.000) et les rapatriés de la Libye sans travail (33.000) (ii) 80,000 emplois menacés dont 10.000 travailleurs en chômage technique	(i) Environ 40.000 emplois créés dont 20.000 dans la fonction publique, et 20.000 dans le secteur privé (ii) 50,000 personnes engagées dans le programme actif d'emploi (iii) Au moins 180.000 emplois préservés	(i) Rapports du MASTE et MFPE (ii) Evaluation des programmes AMAL et travaux publics (iii) Rapports de UTICA	<i>Risques:</i> <i>Les programmes AMAL & des travaux publics pour les non-qualifiés ne sont pas correctement ciblés.</i> <i>Mesures d'atténuation</i> <i>PAIST appuie la mise en œuvre des critères et de mécanismes d'éligibilités</i>
Effets	Résultat 3 Amélioration de la participation et du contrôle citoyens	Les mécanismes de participation et contrôle citoyens	(i) Pas de mécanisme en place (ii) Société civile non-incluse dans la prise de décisions	(i) Mise en place de systèmes de contrôle et participation par des tiers. (ii) Révision de la Loi sur les associations (iii) Accès à l'information	(i) Rapport des conseils municipaux (ii) Décret-loi (iii) Site-web	<i>Risque :</i> <i>Manque de volonté politique et d'appui financier</i> <i>Mesure d'atténuation :</i> <i>Le Programme est associé à une large consultation de la société civile qui est fortement mobilisée. Des appuis complémentaires sont mobilisés les partenaires pour atteindre ces objectifs.</i>

	Chaîne de Résultats	Indicateur	Données de Référence	Objectifs à atteindre (12 mois)	Moyens de vérification	Risques /et mesures d'atténuation
Produits	Produit 1.1 Accès aux soins et aux services sociaux de base dans les régions défavorisées facilité à travers des services de proximités	(i) Nbre de visite des travailleurs sociaux aux familles nécessiteuses (ii) Proportion de femmes recevant au moins 4 visites prénatales	(i) 1 visite trimestrielle (ii) 55% de femmes	(i) Au moins deux visites trimestrielles. (ii) 70% de femmes	Rapports du : Ministère de la Santé et du MASTE	
	Produit 1.2 Couverture des programmes d'assistance sociale aux familles nécessiteuses (PAFN) étendue	(i) Le ciblage (ii) Nbre de bénéficiaires (y compris les rapatriés de la Libye)	(i) Critères d'éligibilité datent de 2005 (ii) 5.6% de la population bénéficiaire dont 51% sont des femmes	(i) Mise à jour des critères d'éligibilité (ii) 7.8% de la pop bénéficiant des programmes d'assistance sociale	Rapport du MASTE	
	Produit 2.1 Création de nouveaux emplois favorisée	(i) Incitations au secteur privé (ii) Recrutement dans le secteur public (iii) Mise en œuvre des programmes de travaux publics dans les régions	<u>Contexte des chômeurs :</u> 160,000 diplômés 340,000 non qualifiés 33,000 rapatriés de la Libye sans emploi Programmes actifs d'emploi peu efficaces Recrutement dans le secteur public, sur concours, arrêté depuis 2008	(i) insertion d'environ 39 000 demandeurs d'emplois qualifiés dans le privé ¹ (ii) 20,000 emplois stabilisés ou créés dans le secteur public y compris pour les femmes (iii) Nombre de personnes non-qualifiées recrutées pour les travaux publics	Rapports de : MFPE UTICA Ministère du Développement Régional Ministère des Travaux Publics	
	Produit 2.2 Emplois menacés protégés	(i) Les incitations aux entreprises privées (ii) Formation continue pour les travailleurs en chômage technique	(i) 30,000 emplois privés précaires à cause de la récession (ii) 10,000 travailleurs en chômage technique	(i) Au moins 15,000 emplois menacés sont sauvegardés (y incl. des femmes) (ii) Au moins 8,000 chômeurs en chômage technique redéployés (incl. les femmes)	Rapports de : UTICA MPFE	
	Produit 2.3 Mécanismes institutionnels de promotion de l'emploi améliorés	(i) Amélioration de l'employabilité des jeunes diplômés à travers le programme AMAL. (ii) Gestion du Fonds 21-21	(i) Programme AMAL lancé Mars 1, 2011 (ii) Fonds 21-21 sous tutelle de la Présidence et non-audité (iii) Absence du cadre réglementaire de la micro finance	(i) 200,000 diplômés (y compris les femmes) (ii) Fonds 21- 21 sous tutelle du MPFE avec système de gestion connu et transparent (iii) La feuille de route sur la	Directive de la Banque Centrale/ Ministère des Finances	

¹ AMAL prévoit d'améliorer l'employabilité de 20.000 personnes dans le privé; 10.000 dans les Partenariats Privés Publics; 2.000 dans les associations ; 2.000 travailleurs qualifiés pour l'extérieur, et 5.000 entrepreneurs.

	Chaîne de Résultats	Indicateur	Données de Référence	Objectifs à atteindre (12 mois)	Moyens de vérification	Risques /et mesures d'atténuation
		(iii) Services de micro finance étendus		micro finance est élaboré		
	Produit 3.1 Niveau de participation citoyenne améliorée	(i) Cadre réglementaire de la liberté d'associations (ii) Délégations spéciales remplacent les conseils municipaux (iii) Mécanisme de contrôle et participation citoyen par des tiers.	(i) Système d'autorisation et classification des associations très rigides. (ii) Conseils municipaux non-fonctionnels et absence de représentation de la société civile (iii) Absence de mécanisme fiable d'évaluation des pairs et de participation citoyenne	(i) Nombre d'associations créées. (ii) 36 Délégations spéciales des municipalités sont opérationnelles avec la présence de la société civile (iii) Système de contrôle et de participation citoyens opérationnels dans régions pilotes	(i) Registre des associations (ii) Rapports du Ministère de l'Intérieur (iii) Rapport du Premier Ministère	
	Produit 3.2: Accès à l'information favorisé	Les dispositifs réglementaires autorisant l'accès à l'information.	La publication et l'accès à l'information et aux données est très restrictif	Les principes de transparence sont appliqués dans l'accès, la diffusion et la publication des informations et données	Publications des enquêtes sur les ménages, sur l'emploi, sur les comptes nationaux par l'INS	
	Produit 3.3 Transparence renforcée	(i) Révision du code des marchés publics (ii) Publier les rapports de la Cour des comptes	(i) Le système de passation des marchés manque d'efficacité et de transparence (ii) Publication soumise à l'autorisation du Président de la République	(i) Le système et les procédures de passation des marchés révisés avec plus d'efficacité et de transparence (ii) Les rapports de la Cour des comptes sont publiés intégralement	Rapports de l'Observatoire des marchés publics Site-web	
Composantes	Composantes			Inputs		
	Composante 1 – Réduction des disparités régionales à travers l'amélioration de l'accès aux services sociaux dans les régions défavorisées			BAD	: 500 millions USD	
	Composante 2 – Création et préservation de l'emploi			Banque mondiale	: 500 millions USD	
	Composante 3 – Amélioration de la participation et du contrôle citoyens			Union Européenne	: 90 millions EUR	
				AFD	: 185 millions EUR	

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE
LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT À L'INTENTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT
EN FAVEUR DE LA TUNISIE POUR
LE PROGRAMME D'APPUI A L'INCLUSION SOCIALE ET A LA TRANSITION**

I – PROPOSITION

1.1 **La présente proposition soumise à l'approbation du Conseil porte sur un prêt d'un montant de 500 millions USD (308 millions d'UC) en faveur de la Tunisie en vue de financer le Programme d'Appui à l'Inclusion Sociale et à la Transition (PAIST).** Il s'agit d'un programme d'urgence d'appui général au budget de l'Etat qui sera exécuté sur 12 mois à partir de mai 2011, avec une tranche unique pour le décaissement. L'évaluation effectuée en avril 2011 a été complétée par un dialogue soutenu avec les autorités tunisiennes et les autres co-financiers depuis février-mars 2011. Il résulte d'une requête du Gouvernement datant du 21 avril 2011.

1.2 **Le PAIST s'inscrit dans le cadre du programme d'urgence de relance économique et sociale adopté par le Gouvernement en avril 2011. Il est également aligné avec le Document de stratégie pays (DSP 2007-2011) adopté en juillet 2007, et dont la revue à mi-parcours a été adoptée en décembre 2009.** Le programme d'urgence du Gouvernement et la Lettre de politique de développement ont été jugés satisfaisants par la Banque, la Banque mondiale (BM), l'Union européenne (UE) et l'Agence Française de Développement (AFD) intervenant dans le cadre du présent programme.

1.3 **La conception du programme a pris en compte les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et ceux des bonnes pratiques en matière de conditionnalités.** Il a notamment été élaboré conjointement avec les autres co-financiers, afin de s'assurer de la complémentarité, d'une part, avec les actions des autres bailleurs de fonds et, d'autre part, avec les autres opérations de la Banque.

1.4 **Le principal objectif du programme est de contribuer à la restauration d'une stabilité socio-économique pour soutenir la transition démocratique en Tunisie, suite à la révolution de janvier 2011.** En effet, les perspectives à moyen et à long terme de la Tunisie sont très prometteuses, aussi bien en termes de processus politique qu'en termes économiques. Néanmoins, à court terme, le pays fait face à des défis économiques et sociaux importants, qui sont amplifiés par le ralentissement des activités économiques et des revendications populaires toujours croissantes. Le programme vise d'abord à atténuer le défi sur le plan macroéconomique, par la contribution au budget et par l'atténuation de la pression sur le compte courant. Il vise également à contribuer au processus de transition, à travers les mesures du programme relatives à une plus grande transparence et à une participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques, un élargissement des opportunités d'emplois et de meilleurs services sociaux dans les régions défavorisées.

1.5 **Le présent programme constitue une première étape dans la rupture avec le passé et initie un nouveau chantier de réformes substantielles pour une nouvelle Tunisie avec des résultats conséquents.** Les résultats attendus du programme sont : (i) la réduction des disparités régionales ; (ii) la création d'emplois nouveaux, la préservation des emplois existants, et l'amélioration du fonctionnement des mécanismes de promotion de l'emploi ; et (iii) l'amélioration de la participation et du contrôle citoyen dans la gestion des affaires publiques. Afin de marquer ce changement, la Banque a entrepris une large consultation de la société civile lors de l'élaboration de ce programme.

II – CONTEXTE DU PAYS ET DU PROGRAMME

2.1 Stratégie et priorités du Gouvernement

2.1.1 **En dépit du relatif succès économique du pays pendant plusieurs décennies, d'importants problèmes sociaux et de développement persistent.** La Tunisie a été considérée comme un exemple de développement social et économique réussi sur le continent. Elle s'est distinguée par sa performance quant aux capacités de gestion macroéconomique accompagnée d'impressionnants acquis sociaux, qui en ont fait l'un des pays les plus performants de l'Afrique. Cette performance a été consolidée par les progrès accomplis durant les dernières années, notamment la croissance record en 2007 de 6,3%, puis par la reprise amorcée dès 2010 après la crise économique de 2009. Il en est de même au niveau social, avec la probable réalisation de la plupart des objectifs du millénaire pour le développement. Néanmoins, la révolution, ainsi que la protestation sociale qui a suivi démontre l'urgence d'apporter des réponses aux problèmes du chômage, particulièrement des jeunes, dans les régions de l'intérieur du pays, aux disparités régionales, et au manque de transparence et de libertés individuelles. Les revendications populaires qui ont été au cœur de la révolution vont en grandissant avec des attentes élevées de la part de la population.

Encadré 1 - Programme économique et social d'urgence du Gouvernement de transition

1. La sécurité

Un préalable pour tout développement de l'activité des individus et des sociétés.

2. L'emploi

Mesure 1 : Un programme de recrutements exceptionnels dans la fonction publique et un plan de relance.

Mesure 2 : La politique active de l'emploi, notamment le programme AMAL.

Mesure 3 : Les programmes d'utilités publiques dans les régions

3. L'appui à l'économie et à son financement

Mesure 4 : Le programme d'appui et de relance des entreprises

Mesure 5 : La restructuration du dispositif de micro-crédits et de financement des PME

Mesure 6 : Les mesures fiscales et financières pour la relance de l'économie nationale.

Mesure 7 : Les projets d'infrastructures pour stimuler l'investissement.

Mesure 8 : Les projets-pilotes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Mesure 9 : Le programme de promotion de la nouvelle image de la Tunisie.

4. Le développement régional

Mesure 10 : Une réallocation significative des dépenses en faveur des régions prioritaires.

Mesure 11 : Une allocation budgétaire aux autorités régionales pour les mécanismes de l'emploi et les aides sociales au niveau local.

Mesure 12 : La dissolution des conseils régionaux et leur remplacement par des représentations spéciales impliquant la société civile et les compétences locales.

Mesure 13 : La réalisation des grands projets et des projets-pilotes dans le domaine des TIC dans les régions.

5. Les actions sociales

Mesure 14 : Le renforcement des aides aux familles nécessiteuses.

Mesure 15 : L'amélioration du logement

Mesure 16 : L'aide aux personnes revenant de Libye.

Mesure 17 : Un nouveau cadre juridique pour les fondations caritatives.

2.1.2 **Conscient des défis et de l'enjeu, le Gouvernement de transition a adopté, le 1^{er} avril 2011, un programme économique et social d'urgence afin de faire face aux besoins les plus urgents durant cette période de transition.** Le programme a notamment pris en compte les principales revendications populaires émanant de la révolution. Il existe donc une forte attente de la

part de la population quant à sa mise en œuvre. Ce programme cible 5 domaines les plus prioritaires pour la transition, à savoir : (i) la sécurité, (ii) l'emploi, (iii) l'appui à l'économie et à son financement, (iv) le développement régional, et (v) la politique sociale. Le programme comporte une liste de 17 mesures (voir encadré 1). Il s'agit d'un programme à court terme, allant jusqu'à fin 2012. Le PAIST a été formulé en appui à ce programme du Gouvernement. Il sera complété par des assistances techniques complémentaires de la Banque et des co-financiers, ainsi que des appuis plus larges de la part de l'ensemble de la communauté des partenaires au développement.

2.2. Développements économiques et sociaux récents, perspectives, contraintes et défis

2.2.1 Evolution macroéconomique : Avant la révolution, les premiers signes d'une reprise économique étaient apparus en 2010, avec une croissance du PIB estimée à 3,7%, après la crise économique en 2009 qui avait ramené la croissance à 3,1%. L'inflation (moyenne) a atteint 4,4% en 2010. La hausse des prix internationaux a été partiellement répercutée sur les prix intérieurs afin de contenir le niveau de subvention. Le déficit courant s'est accru de 2,8% en 2009 à 4,8% en 2010, tiré par le creusement du déficit commercial de 30%, due à la reprise du secteur exportateur, qui a eu comme conséquence l'accroissement des importations (+17%) plus rapide que celui des exportations (+14%). Les recettes touristiques ont diminué (-5%), à cause de la récession en Europe, de même que les investissements directs étrangers (IDE) (-2,3%). Le déficit budgétaire a été maîtrisé à moins de 3% malgré la crise économique, les effets récessifs et le plan de relance qui ont suivi, grâce notamment à la performance de la collecte fiscale qui a permis une politique contra-cyclique sans dégrader le niveau du déficit budgétaire.

2.2.2 Les projections de la Banque² prévoient trois scénarios, avec 1,1% de croissance en 2011 pour le scénario intermédiaire. Dans les trois scénarios, la croissance du PIB est affectée par une baisse de la demande de services touristiques, la perturbation des activités

	Macroeconomic Indicators							
	2009	2010(e)	2011(p)			2012(p)		
			Low	Mid	High	Low	Mid	High
Croissance du PIB	3.0	3.7	-2.5	1.1	3.6	2.4	3.3	4.2
Inflation	3.5	4.4	6.4	4.7	4.2	4.4	4.6	4.2
Déficit budgétaire %PIB	-2.7	-2.6	-6.0	-5.2	-3.9	-5.9	-4.8	-3.2
Déficit compte courant %PIB	-2.8	-4.7	-8.9	-7.6	-6.1	-7.0	-5.6	-4.4

économiques et la réduction des investissements directs étrangers. L'investissement privé se contractera, tandis que les dépenses publiques courantes, en particulier la masse salariale, augmenteront considérablement en raison de l'accroissement des demandes sociales, augmentant le déficit budgétaire à 5,2% du PIB pour le scénario intermédiaire. Le déficit courant augmentera pour s'établir à 7,6% du PIB, sous l'effet d'une augmentation des importations et d'une baisse des recettes touristiques. De même l'inflation pourrait s'accroître pour atteindre 4,7%. Le tableau 1 présente les principaux indicateurs macroéconomiques suivant les scénarios optimiste, pessimiste et intermédiaire.

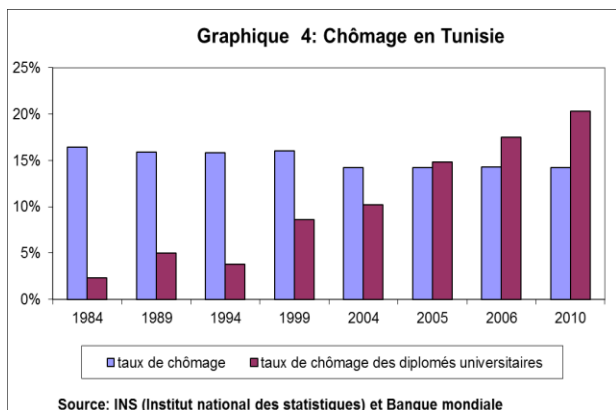
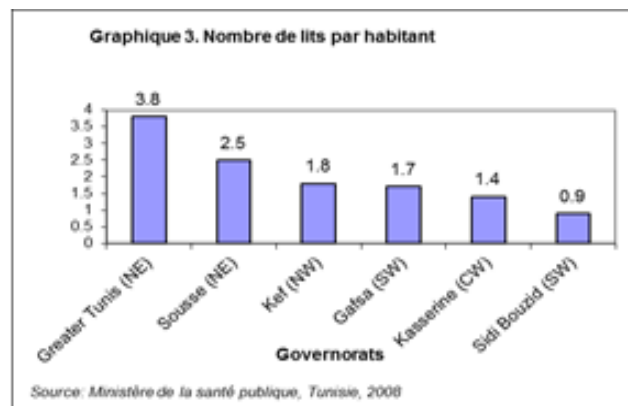
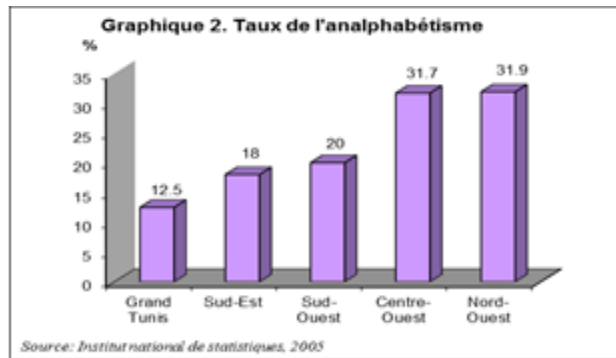
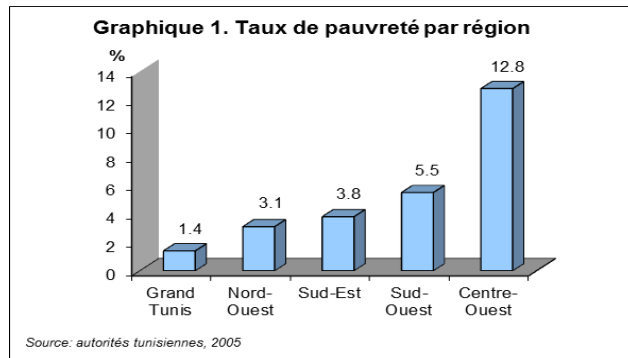
2.2.3 Les projections du FMI, en ligne avec les projections de la Banque, prévoient une croissance de 1,3% en 2011. Durant le premier trimestre 2011, les recettes touristiques et les IDE ont été réduits respectivement de 43% et de 30% par rapport à la même période en 2010. Néanmoins, pendant cette période, une reprise des exportations (+10%) a été observée. La projection prévoit un déficit du compte courant de 7,8% du PIB, dû d'une part à la réduction des recettes touristiques de 40% et celle des IDE de 60%, et d'autre part à l'accroissement des prix internationaux de produits alimentaires et énergétiques. Les transferts des migrants qui représentent presque 5% du PIB seraient

² « Révolution tunisienne : enjeux et perspectives économiques », BAD, Audrey Verdier-Chouchane (EDRE), Natsuko Obayashi (ORNA), Vincent Castel (ORNA)

également réduits d'environ 5% en 2011. Le déficit commercial se creuserait de 19%, avec l'accroissement des exportations (9%) inférieur à celui des importations (11%). Il est ainsi projeté une réduction de réserves d'environ 5 mois d'importations en fin 2010 à 3,7 mois en fin 2011. Par ailleurs, la baisse des activités combinées à l'accroissement des dépenses notamment de fonctionnement (+26%) et des transferts sociaux et subventions (+76%) conduirait à un doublement du déficit budgétaire par rapport à la loi des finances 2011 initialement adoptée. Le déficit budgétaire atteindrait ainsi 4,5% du PIB. (Voir l'annexe III)

2.2.4 Il existe d'importantes disparités régionales en termes d'accès aux services sociaux, avec des régions de l'intérieur du pays qui sont défavorisées par rapport aux régions de la côte.

Alors que la population rurale représente le tiers de la population tunisienne, cette population, notamment dans les régions du Sud-Ouest et du Centre-Ouest, a les niveaux d'incidence de la pauvreté les plus élevés (graphique 1). Le taux de pauvreté relative (fixée à 50% du revenu moyen) et le taux de pauvreté absolue sont plus élevés à Kasserine (30-49%), à Sidi Bouzid (35-45%) et à Gabès (27-31%) que dans le reste du pays. L'inégalité en termes d'accès aux services sociaux est reflétée par les taux élevés d'analphabétisme dans les régions de l'intérieur du pays (graphique 2), par les écarts défavorables aux régions de l'intérieur du pays en ce qui concerne le taux de scolarisation au niveau de l'enseignement supérieur³, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement⁴, et l'accès aux services de santé⁵ (graphique 3).



³ 8% à Kasserine, 10% à Sidi Bouzid, 12% à Jendouba, contre une moyenne nationale de 18%.

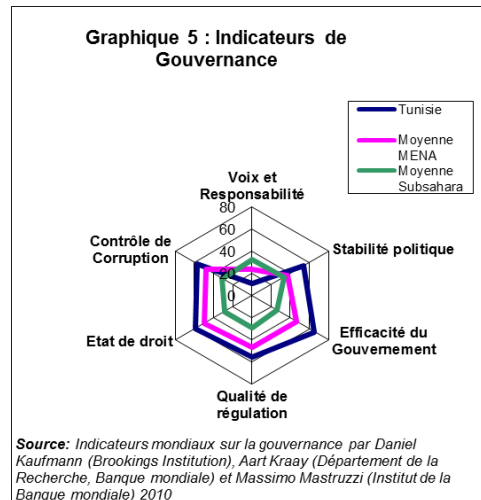
⁴ 84% et 64% respectivement dans les zones rurales contre 99% et 96% dans les zones urbaines.

⁵ Sidi Bouzid et Kasserine ont respectivement 0,9 et 1,4 lit par habitant, comparé à Sousse 2,5 lits par habitant et au Grand Tunis 3,8 lit par habitant.

2.2.5 Le chômage est au cœur des problèmes sociaux et politiques et constitue un enjeu majeur pour la jeunesse, notamment les diplômés, et les régions de l'intérieur du pays. Alors que le taux du chômage au niveau national est de 14,2%, il est de 29% à Kasserine (Centre-Ouest), 25,8% à Gafsa (Sud-Ouest) 21,9% à Jendouba (Nord-Ouest) et 19% à Siliana (Nord-Ouest). Alors que les personnes peu qualifiées sont les plus nombreuses parmi les chômeurs, le chômage des jeunes diplômés a été multiplié par 10 durant les deux dernières décennies, atteignant 23% en 2010. Parmi les 520 000 chômeurs, 32% sont des diplômés (graphique 4). Il est attendu un accroissement du nombre de chômeurs, dû (i) au licenciement de la part des entreprises, en réponse à la baisse des activités⁶ et (ii) au flux des travailleurs tunisiens rapatriés de la Libye⁷. Par ailleurs, le taux d'emploi des femmes est très faible, puisque seules 28% de femmes sont sur le marché de travail. Les hommes ont trois fois plus de probabilité de trouver un travail dans les secteurs de services, du commerce, de l'agriculture, et deux fois plus dans les industries).

2.2.6 Après des décennies de régime fortement centralisé et un manque de transparence, il existe un déficit important en termes d'inclusion sociale, de participation et de contrôle citoyen.

En effet, les administrations publiques en Tunisie étaient organisées de manière fortement centralisée, avec une omniprésence de l'Etat dans la vie de la population. De ce fait, le développement de la société civile a été limité, voire découragé. Après la révolution, les tunisiens s'attendent à une plus grande transparence et ouverture du système public à la société civile, aussi bien au niveau national que local. Le rôle joué dans le contrôle d'une partie de l'économie par une élite restreinte au pouvoir a été une des causes de la révolution. Alors que la solidité du système des finances publiques a été démontrée, la faiblesse dans la gouvernance et la gestion des risques dans les banques publiques a été une des causes du niveau élevé d'exposition des banques tunisiennes aux affaires appartenant aux proches de l'ancien pouvoir. D'autre part, l'indicateur « voix et responsabilité » est bien en-dessous de la moyenne des régions Afrique et MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord)⁸ (graphique 5) avec le manque de droits politiques et liberté civile dénoncé par des ONG internationales de droits de l'homme, telles que le Global Integrity Report, ou encore le Freedom House.



2.3 Situation du portefeuille de la Banque

2.3.1 Le portefeuille actif de la Tunisie est le troisième de la Banque sur le continent, avec un engagement net de 1,2 milliards UC, et ne comporte pas d'opérations à risque. Il comprend : (i) 10 projets du secteur public (932 millions UC, dont 363 millions UC non décaissés), (ii) 2 projets au secteur privé (155 millions UC, totalement décaissés), (iii) 10 dons sur le fonds PRI (4,2 millions UC), (iv) 1 don FAPA et 2 dons FAE (3,4 millions), et (v) une aide d'urgence aux réfugiés (0,63 millions UC). Avec une note globale de 2,7 points sur une échelle de 3 en 2008, contre 2,53 en 2005, la performance du portefeuille, très satisfaisante, est parmi les meilleures de la Banque. Il enregistre une amélioration résultant de l'intensification du suivi par la Banque de ses opérations, et d'une meilleure maîtrise de la gestion des projets.

⁶ Le chômage additionnel est estimé avoir atteint plus de 10 000 personnes depuis janvier 2011 et il pourrait atteindre 30 000 personnes pour 2011.

⁷ Les travailleurs tunisiens rapatriés de la Libye sont actuellement estimés à environ 33 000 personnes. Il est estimé que ce chiffre peut atteindre 80 000 personnes.

⁸ Indicateurs de gouvernance de l'institut de la Banque mondiale sont des indicateurs synthétiques qui combinent les données venant des instituts d'enquêtes, des think-tanks, des ONG, des organisations internationales.

III. JUSTIFICATION, PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONCEPTION ET DURABILITE

3.1 Lien avec le DSP, évaluation de l'état de prérequis et éléments analytiques sous-jacents

3.1.1 **Le PAIST est en ligne avec les piliers du DSP 2007- 2011, qui a fait l'objet d'une revue à mi-parcours en 2009**, même si l'opération, préparée en réponse aux enjeux issus de la révolution, n'a pas été initialement prévue. Cette revue a confirmé le maintien des piliers : (i) le renforcement des politiques macroéconomiques et l'accélération de réformes ; (ii) la modernisation des infrastructures et le renforcement du secteur productif pour un développement durable ; et (iii) la consolidation du capital humain. Le PAIST contribue essentiellement au troisième pilier, à travers ses composantes sur la création et la préservation de l'emploi, et sur les services sociaux dans les régions défavorisées. Il contribue également au premier pilier du DSP à travers les mesures de réformes institutionnelles dans les domaines tels que la passation des marchés, la divulgation des informations relatives au budget et aux comptes de l'Etat. La Banque prévoit de revoir sa stratégie en 2011, en tenant compte du nouveau contexte et des nouvelles priorités après la révolution.

3.1.2 **L'ensemble des prérequis techniques pour la mise en œuvre d'un appui budgétaire général est satisfait, tandis que le programme contribue à la satisfaction des prérequis généraux.** L'état des prérequis est présenté dans le Tableau 2 ci-dessous et est développé à l'Annexe V.

Tableau 2 : Etat des prérequis pour la mise en œuvre d'un appui budgétaire en Tunisie

Prérequis de la BAD	Observations pour la Tunisie
Prérequis généraux	
<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité politique et économique 	<ul style="list-style-type: none"> • le programme contribuera à maintenir la stabilité politique et économique
<ul style="list-style-type: none"> • Engagement du Gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Gouvernement est engagé à mettre en œuvre ce programme, puisqu'il contribue à la transition politique et à l'établissement d'un environnement démocratique en Tunisie
Prérequis techniques	
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un DSRP ou d'un plan national de développement dans le PMR 	<ul style="list-style-type: none"> • Le XIIème Plan du développement adopté en juillet 2010 constitue un cadre de développement à long terme. Le Gouvernement de transition a adopté le 1^{er} avril 2011 un programme d'urgence pour la relance économique et sociale.
<ul style="list-style-type: none"> • Viabilité du cadre macroéconomique et du secteur financier à moyen terme 	<ul style="list-style-type: none"> • la Tunisie dispose traditionnellement d'un cadre macroéconomique stable et soutenu. Après la mission d'évaluation FMI du cadre macroéconomique et du secteur financier, un programme FMI n'est pas envisagé.
<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un solide partenariat entre le PMR et les bailleurs de fonds, et entre les bailleurs de fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • la Tunisie a démontré une grande capacité à coordonner les travaux des partenaires au développement avec un fort degré d'appropriation des programmes de réformes harmonisés avec les revues et les conditions de décaissement conjointes.
<ul style="list-style-type: none"> • Examen fiduciaire satisfaisant du système de gestion des finances publiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PEFA 2010 a démontré la solidité du système des finances publiques tunisien et le faible niveau des risques fiduciaires en termes de finances publiques.

3.1.3 **Travaux analytiques** : La conception du programme a bénéficié d'un soubassement analytique solide grâce à l'existence de nombreux travaux récents couvrant les domaines ciblés du programme et réalisés aussi bien par la Banque que les autres partenaires. Ceci a contribué à une bonne formulation du programme. Le tableau 3 ci-dessous donne une idée de ces principaux travaux analytiques.

Tableau 3 : Travaux analytiques clés utilisés

Organisation	Travaux analytiques
BAD/BM/UE	Performance de la gestion des finances publiques (PEFA)
BM 2009	Dynamique de l'emploi et adéquation de la formation parmi les diplômés universitaires
BAD 2009 (Doc. interne)	Analyse de l'emploi des jeunes diplômés en Tunisie
BM 2009	Accès des PME au financement
UE 2010	Etude sur le marché de la microfinance en Tunisie
BAD 2011	Révolution en Tunisie – Défis et perspectives économiques
BAD Working paper 2011	Dynamique de l'emploi des jeunes diplômés en Tunisie
BAD 2011	Après la révolution tunisienne: Evaluation préliminaire de la solidité du secteur bancaire
BAD Working paper 2011	Accélérer la réponse de la BAD à la crise du chômage des jeunes en Afrique

BM : Banque mondiale ; UE : Union Européenne

3.2 Collaboration et coordination avec les autres bailleurs de fonds

3.2.1 **La collaboration et la coordination avec les autres bailleurs de fonds ont été faites dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.** Les partenaires ont : (i) partagé leurs travaux analytiques ; (ii) conduit des missions conjointes d'identification/préparation (mars 2011) et d'évaluation (avril - mai 2011) donnant lieu à des aide-mémoires conjoints ; (iii) élaboré une matrice de mesures communes ; et (iv) négocié de manière coordonnée. Les présentations du programme aux Conseils se feront successivement pour la Banque, la Banque mondiale, l'AFD et l'UE, afin d'assurer une étroite complémentarité et un rythme soutenu de l'exécution des mesures. Toutes les missions du programme seront effectuées conjointement. La conception du programme s'est conformée aux autres Principes de la déclaration de Paris, à savoir : l'alignement de l'aide sur les priorités nationales ; l'utilisation des systèmes pays (allocation des ressources directement au budget national et la désignation du MPCII comme organe de coordination du programme) ; et l'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre les réformes.

3.3 Résultats et enseignements d'opérations passées similaires

3.3.1 **Les leçons des programmes précédents ont été reflétées dans la conception du présent programme.** Depuis les années 1990, la Banque a co-financé les programmes de réformes conjointement et de manière harmonisée avec la Banque mondiale et l'UE. Plus particulièrement, les trois programmes d'appui à la compétitivité (PAC I, PAC II et PAC III) mis en œuvre de 1999 à 2007 ont soutenu les réformes macro-économiques, de l'environnement des affaires et du secteur financier. Le programme d'appui à l'intégration (PAI) qui est en voie de s'achever a appuyé l'intégration du pays dans une économie mondialisée, à travers les réformes de l'intégration commerciale, de l'environnement des affaires et de l'accès au financement. Ces opérations ont été menées avec succès.

3.3.2 **Il a été tiré de ces programmes des enseignements qui ont été pris en compte dans l'élaboration du PAIST,** à savoir : (i) un dialogue constructif sur les réformes et une bonne appropriation des réformes; (ii) une étroite collaboration avec les autres bailleurs dans la formulation et mise en œuvre des réformes ; et (iii) la focalisation sur les mesures nécessaires pour l'atteinte des objectifs du Gouvernement.

3.4 Relations avec les autres opérations de la Banque

3.4.1 **Le PAIST a été élaboré en complément aux opérations de la Banque existantes et en cours de préparation.** Plus particulièrement, une série d'assistances techniques et d'études sont proposées par la Banque et les co-financiers et sont en discussion avec le Gouvernement. La Banque

prépare plusieurs assistances techniques pour accompagner le programme, notamment : (i) une assistance au Ministère du Développement Régional, récemment créé, pour mettre en place un système d'informations régionales ainsi qu'un mécanisme de coordination interministérielles concernant le développement et les disparités régionales ; (ii) une assistance dans des régions ciblées pilotes pour appuyer les administrations locales à mettre en place les initiatives d'emploi, de services sociaux et de participation citoyenne ; (iii) une étude diagnostique de la société civile pour évaluer ses faiblesses, ses atouts et ses besoins en vue de renforcer ses capacités à répondre au nouveau contexte de la Tunisie ainsi qu'une assistance technique pour renforcer ses capacités; et (iv) une étude sur le diagnostic et la stratégie de repositionnement de la Banque tunisienne de solidarité en matière de micro-crédits qui contribuera à redéfinir le rôle de cette institution dans un nouveau paysage plus ouvert de micro finance. Cette institution publique avait en effet le quasi -monopole de refinancement des micro-crédits pour le compte de l'Etat. De plus, trois autres opérations de la Banque en préparation contribueront à améliorer l'accès à l'emploi et aux services de base dans les régions défavorisées. Ces projets incluent l'autoroute Gabes-Ras Jedir, le projet d'alimentation en eau potable en milieu rural, et une ligne de crédit aux banques tunisiennes.

3.5 Avantages comparatifs de la Banque

3.5.1 La Banque a un avantage comparatif réel et une valeur ajoutée dans la conduite de cette opération. Elle est tirée du dialogue soutenu avec les autorités et de la mobilisation d'une large équipe technique qui ont été rendus possible en raison de la présence de l'agence temporaire de la Banque. Le présent programme consolidera d'autres opérations de la Banque, à travers ses effets stabilisateurs du processus de la transition pour la mise en place d'un nouveau régime démocratique. Plus particulièrement, la Banque a une longue expérience des opérations de réformes économiques. Les leçons et expériences de ces programmes, partagées par les co-financiers, ont été exploitées pour l'élaboration du présent programme. La Banque a également mobilisé de l'expertise et les assistances techniques pour accompagner les mesures du programme.

3.6 Application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalités

3.6.1 Les principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalités ont été pris en compte dans la formulation du programme. Le tableau relatif à l'application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalités est inclus en Annexe VI.

IV – LE PROGRAMME PROPOSE

4.1 But et objectif du programme

4.1.1 Le principal but du PAIST est de contribuer à restaurer une stabilité socio-économique pour soutenir la transition démocratique en Tunisie, tel que précisé dans la requête du Gouvernement. Le programme soutient les besoins urgents du pays en termes de demande populaire exprimée depuis la révolution, contre l'accroissement du chômage et des disparités régionales, et pour plus de transparence et une meilleure participation de la population aux affaires du pays.

4.2 Piliers, objectifs opérationnels et résultats escomptés du programme

4.2.1 En vue de contribuer aux défis immédiats relatifs au processus de transition en Tunisie, le programme vise les objectifs suivants : (i) Réduire la disparité régionale à travers l'amélioration de l'accès aux services sociaux dans les régions défavorisées ; (ii) Créer de l'emploi, préserver des emplois existants et améliorer les mécanismes de promotion de l'emploi ; (iii) Améliorer

la participation et le contrôle citoyen dans la gestion des affaires publiques. Les mesures du programme figurent dans la matrice de mesures en annexe II.

OBJECTIF 1 : REDUIRE LES DISPARITES REGIONALES DANS L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX

4.2.2 **Malgré les efforts importants réalisés dans le cadre des objectifs du millénaire, les écarts en matière d'accès aux services sociaux restent importants entre les régions de l'intérieur du pays (Centre, Sud-Ouest et Nord -Est) et les régions côtières.** Les mesures du Gouvernement visent à améliorer l'accès aux services sociaux, étendre la couverture des programmes d'assistance aux familles vulnérables, et transférer plus de ressources aux régions mal desservies présentant des disparités importantes en terme de chômage des jeunes et de bien-être de la population.

Objectif 1-a. faciliter l'accès aux services sociaux de base aux populations vulnérables dans les régions défavorisées

4.2.3 **Contexte et défi : L'accès aux services sociaux de base dans les régions défavorisés représente un défi pour les administrations en termes de moyens humains et logistiques.** Ainsi, dans le domaine de la santé, en raison de la pénurie d'obstétriciens et du faible niveau d'accès aux services de santé prénatale, le taux de la mortalité maternelle (TMM) avoisine 70/100 000 naissances dans les régions du Sud –Ouest et du centre, par rapport au taux national de 40/100 000 naissances. Dans le domaine de la protection sociale, les services d'assistance sociale aux familles vulnérables sont très limités en raison du nombre insuffisant de travailleurs sociaux (1/7000 habitants) et de l'absence de moyens logistiques pour atteindre les régions reculées. Dans ces zones, le nombre de visite aux familles nécessiteuses est réduit à une visite trimestrielle au lieu d'un passage mensuel observé dans les autres régions. Malgré les ressources importantes mobilisées (en moyenne 1,2 milliards DT par an) pour le programme d'assistance aux familles vulnérables, le bilan reste mitigé. Les critères d'éligibilité des bénéficiaires ne sont pas à jour et sont peu connus du public. La grille d'allocation des ressources n'est pas connue et il n'existe pas d'évaluation d'impact des actions menées, alors que le gouvernement compte allouer plus de 20 % du PIB à ces programmes d'ici 2014. De plus, les 33 000 tunisiens rapatriés de la Libye, qui pour la plupart sont originaire des régions défavorisées et retournent s'y installer, présentent un fardeau financier additionnel puisque chaque personne bénéficiera d'une allocation de 500 DT en moyenne⁹.

4.2.4 **Mesure du programme : Pour faire face à ces défis, le programme PAIST appuie la mise en place d'un programme des services mobiles (santé, éducation, services sociaux) dans les régions défavorisées.** Cette mesure vise à réduire les obstacles géographiques relatifs à l'accès aux services sociaux et aux soins dans les régions mal desservies. Elle permettra d'augmenter les consultations externes par habitant, et de favoriser l'assistance sociale rapide aux ménages vulnérables. Pour faire face au manque de personnel, le Gouvernement prévoit le recrutement immédiat de 20,000 diplômés dans le service public en remplacement des retraités, dont une grande partie sera affecté aux services sociaux dans les régions défavorisées.

Objectif 1-b : Etendre la couverture des programmes d'assistance sociale aux familles nécessiteuses (PAFN)

4.2.5 **Contexte et défi. Les programmes d'assistance en cours ne couvrent que partiellement la population vulnérable et sont élaborés selon des critères inappropriés.** Les PAFN couvrent environ 131 000 familles dont 51% des bénéficiaires sont des femmes à l'heure actuelle, selon des

⁹ Les allocations s'élèvent à 400 DT par personne et 600 DT par famille.

critères relatifs aux revenus, la taille de la famille, et les conditions de vie des ménages. Néanmoins, ces critères ne sont pas mis à jour, et ne tiennent compte ni des spécificités régionales, ni de l'évolution de la structure des ménages, ni des cas spéciaux comme les Tunisiens rapatriés de la Libye sans ressources.

4.2.6 Mesures du Programme: **Le PAIST appuie le gouvernement à améliorer la qualité du ciblage et à étendre la couverture du programme d'appui aux familles nécessiteuses (PAFN)**. Plus spécifiquement, il vise à : i) élargir la couverture des programmes d'assistance sociale de 131 000 à plus de 185 000 familles nécessiteuses avec un versement mensuel d'environ 70 DT par famille ; ii) fournir une aide d'urgence de 400 DT par personne et 600 DT par famille pour les 33 000 personnes rapatriés de Libye. La réussite de cette mesure passe par l'amélioration de la qualité du ciblage et du niveau de couverture. Pour cela, les mesures d'accompagnement seront prises pour assurer plus de transparence et d'efficacité. Il s'agit : (i) du réajustement du seuil monétaire, (ii) de la mise en place des systèmes de pondération notamment ceux portant sur les sous-critères retenus sous la rubrique intitulée « conditions du ménage », (iii) de la fixation des critères de sortie du programme, (iv) de la définition des mécanismes de suivi-évaluation et de mesure d'impact de ces programmes. Les résultats attendus sont : (i) les outils de ciblage seront plus actualisés et efficaces, (ii) le taux de couverture des familles nécessiteuses passera de 5,7 à 7,9 % en fin 2011, avec plus de bénéficiaires femmes (iii) la grille d'allocation des ressources sera plus transparente, (iv) les Tunisiens rapatriés de la Libye seront intégrés dans le système du pays.

Objectifs 1- c : Promouvoir le développement des régions défavorisées

4.2.7 Contexte et défi : **Le manque de ressources limite la capacité des collectivités locales à assumer leurs missions alors même qu'elles font face à des besoins supplémentaires induites par la Révolution**. Bien qu'elles sont appelées à jouer un rôle plus important, actuellement, elles font face à des besoins additionnels significatifs, compte tenu : (i) du manque à gagner fiscal important pour 2011 ; (ii) de la nécessité de réhabilitation et de réparation des dégâts causés par les événements liés à la révolution et aux divers mouvements de contestation populaire ; (iii) la pression croissante pour la création d'emplois ; et (iv) la prise en compte des besoins sociaux dans les collectivités locales défavorisées. Le Gouvernement prévoit qu'une partie de ces besoins sera couverte par des dépenses d'investissement à moyen terme. Néanmoins, des transferts d'urgence doivent être effectués pour faire face à ces besoins additionnels en 2011. Les besoins les plus urgents concernent principalement les dépenses de fonctionnement pour permettre aux collectivités locales d'assurer les services municipaux courants aux citoyens.

4.2.8 Mesures du programme : **Afin de donner des signaux forts et concrets au profit des régions défavorisées, le programme se propose d'appuyer les mesures relatives au transfert de ressources vers les collectivités locales et à la révision des critères de réallocation des ressources aux régions**. (i) Il s'agit en premier lieu de renforcer les capacités financières des collectivités locales par *un transfert d'urgence couvrant les dépenses immédiates du titre I des collectivités locales*, y compris la titularisation des agents temporaires. Cette mesure permettra de régulariser la situation précaire des services de collectivités locales et de faire redémarrer une partie des services qui était en suspens. (ii) Deuxièmement, le programme contribuera à la résorption des disparités régionales à travers *une révision de critères de réallocation des ressources aux régions pour le développement régional, à partir de critères socio-économiques*, tels que le taux du chômage, le taux de pauvreté, etc. Ces ressources pour les projets d'investissements dans les régions notamment défavorisées s'élèvent à 251 millions DT. Il s'agit notamment des projets d'investissement pour améliorer les conditions de vie de la population, tels que les logements, les petits travaux publics locaux, la consolidation de l'emploi par le biais de micro-dons pour des montants maximum de 1000 DT par personne, l'accès à l'eau potable, l'électrification rurale et les pistes rurales.

OBJECTIF 2 : CREER ET PRESERVER DES EMPLOIS

4.2.9 **Le chômage structurel que connaît la jeunesse tunisienne a été aggravé par la crise économique depuis 2009 et par les impacts à court terme des événements liés à la révolution.** Cela se traduit par une baisse des opportunités d'emplois et par une précarité plus grande des emplois dans certains secteurs porteurs. Pour juguler les effets néfastes sur l'emploi des crises successives, le programme du Gouvernement comporte diverses mesures de création et de sauvegarde des emplois ainsi que des actions visant à assurer à moyen et à long terme la baisse du niveau de chômage des jeunes.

Objectif 2.a Promouvoir la création de nouveaux emplois

4.2.10 **Contexte et défi : Alors que la reprise était amorcée en 2010, la révolution a nettement ralenti les activités économiques et accentué la perte des opportunités de création d'emplois.** En effet, la crise économique qui sévit depuis 2009 a eu des répercussions sur le taux de croissance économique et sur le niveau de chômage qui était structurellement déjà élevé en particulier chez les jeunes. Le nombre de chômeur est estimé à environ 520 000 et pourrait atteindre 700 000 en 2011 (avec le retour massif des tunisiens rapatriés de Lybie et les nouveaux diplômés de 2011). Le Gouvernement Tunisien avait mis en place divers mécanismes de politique active d'emploi visant à faciliter l'insertion des demandeurs d'emplois d'une part et d'autre part stimuler l'emploi salarié et/ou indépendant¹⁰ Outre ces programmes institutionnalisés, le gouvernement tunisien a, dans le cadre de sa politique visant à réduire les impacts négatifs de la crise économique en 2009, mis en place un programme de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre dans plusieurs régions, ce qui a permis de générer des milliers d'emplois temporaires.

4.2.11 **Mesures du programme: Le Gouvernement envisage de relancer l'emploi dans les meilleurs délais avec des mesures destinées aux travailleurs qualifiés et non qualifiés, dans les secteurs privés et publics, avec un accent sur les régions défavorisées et les chômeurs de longue durée.** Il compte le faire à travers les actions suivantes : (i) accorder des mesures incitatives aux entreprises afin de favoriser le recrutement de travailleurs qualifiés ; et (ii) encourager l'emploi salarié dans les 5 régions les plus déshéritées grâce à l'accroissement significatif des montants des allocations accordées aux régions afin qu'elles mettent en œuvre des programmes de travaux à haute intensité de main d'œuvre destinés aux travailleurs ayant peu ou pas de qualification professionnelle. Parallèlement, le Gouvernement entreprend le recrutement et la régularisation de travailleurs de l'administration publique pour combler une partie des postes vacants dans les secteurs prioritaires tels que l'éducation, la santé et le développement régional¹¹. Afin d'introduire plus d'équité dans le processus de recrutement de ses agents, le Gouvernement a introduit des mesures de discrimination positive en faveur des citoyens vivant dans les régions les plus déshéritées et/ou qui connaissent un chômage de longue durée. Il est attendu de ces mesures la création d'environ 40 000 emplois nouveaux dans le pays dont environ 20 000 emplois dans le secteur privé y compris dans les services d'« offshoring ». Le Gouvernement s'est engagé à prendre un décret-loi portant sur des mesures incitatives en faveur de la création d'emplois nouveaux par le secteur privé.

¹⁰ Les politiques actives d'emploi comprennent les : Stage d'Initiation à la Vie Professionnelle (SIVP), Contrat d'insertion des diplômés de l'Enseignement Supérieur (CEDES), Contrat d'Adaptation et d'Insertion Professionnelle (CAIP), et Contrat de Réinsertion dans la Vie Actives (CRVA).

¹¹ Les effectifs de la fonction publique ont augmenté en fonction du plan de modernisation de l'administration publique avec un solde net annuel moyen de 4 500 fonctionnaires soit environ 1% d'augmentation des effectifs au cours de la décennie 2000-2010. Les départs à la retraite sont estimés à environ 7 500 fonctionnaires par an pour 2011 et 2012. Le poids de la masse salariale sur les dépenses publiques est en baisse depuis 2005 et se situe autour de 46-47% (2010 et 2011) .

Objectif 2-b Protéger les emplois menacés

4.2.12 Contexte et défi. **Les effets négatifs immédiats de la révolution se caractérisent aussi bien par la destruction des emplois résultant des dommages aux outils de production qu'à la perception des questions de sécurité par les clients de l'industrie touristique.** Les emplois menacés sont estimés à environ 30 000 comptes non tenu des emplois dans le secteur informel en particulier dans les régions déshéritées. Le Gouvernement a récemment créé un fonds d'appui aux entreprises en difficultés qui permet de réduire leurs dettes vis-à-vis du secteur bancaire et mis en œuvre les mécanismes de droit de tirage permettant de financer la formation/recyclage des travailleurs.

4.2.13 Mesures du programme. **Le Gouvernement est engagé à poursuivre son soutien actif à la préservation des emplois ciblant tant les entreprises que les travailleurs.** *En faveur des entreprises*, l'appui ciblé sera sous forme de subventions pour couvrir les charges de la dette à court terme des entreprises et des allègements fiscaux en fonction du volume d'emplois à préserver et de la soutenabilité des entreprises bénéficiaires. *Pour les travailleurs*, il s'agira de : (a) maintenir le niveau de productivité des travailleurs grâce à diverses formes de formations qualifiantes ; (b), accroître le niveau de polyvalence des travailleurs pour appuyer la mobilité interne et (c) favoriser la reconversion vers des secteurs plus porteurs d'emplois. Les résultats attendus sont : (i) la sauvegarde de la quasi-totalité des emplois menacés en 2011 ; (ii) le niveau de productivité des travailleurs maintenu grâce aux formations, et (iii) le maintien des emplois en 2012 et au-delà, grâce au programme de reconversion.

Objectif 2-c Promouvoir l'employabilité des travailleurs en quête d'un premier emploi

4.2.14 Contexte et défi. **La situation économique moins favorable que connaît la Tunisie en 2011 (et probablement en 2012) accentuera les difficultés d'insertion des diplômés et des non diplômés d'autant qu'en moyenne 50 000 nouveaux postulants arrivent chaque année sur le marché du travail.** Par ailleurs, les taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur sont en général plus élevés que ceux des demandeurs d'emplois moins instruits. De plus, la durée de chômage reste élevée pour la majorité des diplômés. Pour mieux répondre aux besoins du marché, le Gouvernement vient d'élaborer une nouvelle stratégie dénommée AMAL (« espoir ») qui a été lancée le 1^{er} mars 2011. Le programme vise à offrir à 200 000 diplômés chômeurs des accompagnements personnalisés basés sur leurs bilans de compétences. Ces chômeurs percevront, contre les formations qu'ils recevront une allocation mensuelle de 200 DT.

4.2.15 **Par ailleurs, les activités de la microfinance étaient restreintes sous l'ancien régime, dues au climat restrictif imposé au milieu associatif.** De ce fait, le secteur était sous quasi-monopole, avec une structure étatique – la Banque tunisienne de solidarité – contrôlant une grande partie de financement au secteur. Au lendemain de la révolution, le secteur de la micro finance connaît une plus grande attention de la part des différents acteurs, y compris les nouvelles associations, les administrations, et les potentiels bailleurs de fonds publics et privés. Une initiative émanant des acteurs privés a abouti à l'organisation de la conférence sur la micro finance en Tunisie en avril 2011, qui a confirmé l'engagement des autorités à engager une réforme en profondeur et l'intérêt des divers acteurs à participer à cette réforme (voir annexe technique).

4.2.16 **Enfin, le Fonds National pour l'Emploi (Fonds 21/21), principale source de financement des programmes de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANETI), aurait pu avoir un impact meilleur si sa gestion, confiée à la Présidence de la République, avait été plus transparente et soumise à évaluation.** Il s'agit d'un fonds présidentiel financé directement par la trésorerie qui fonctionne de manière très centralisée. Ses ressources sont significatives de l'ordre de 217 millions DT en 2010 (soit 0,42% du PIB) et pourraient avoir un impact meilleur si elles sont utilisées de manière plus efficace. Le fonds finance essentiellement: les programmes régionaux pour l'emploi (23% des

allocations de fonds au total); les programmes d'entrepreneuriat (25% des allocations de fonds au total), et des divers contrats de stage accompagnés d'une allocation monétaire (environ 52% des allocations de fonds au total). Les programmes régionaux pour l'emploi sont en fait perçus comme des échecs vu qu'ils ne tiennent pas compte des besoins spécifiques des régions et du contexte économique régional.

4.2.17 Mesures du programme. **Afin de définir un cadre légal et opérationnel pour soutenir les diverses actions de l'emploi, le Gouvernement adoptera le programme global d'accompagnement actif des demandeurs d'emplois (AMAL).** Il vise à : (i) offrir diverses formes de formation dans les secteurs porteurs d'emplois ; (ii) assurer le coaching et autres accompagnement actifs (tels que le Contrat d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur et le Contrat d'adaptation et d'insertion professionnelle) pour favoriser une meilleure intégration (par les stages et les opportunités de recrutement) dans les postes offerts dans l'administration publique et les entreprises et ; (iii) le coaching spécifique permettant à environ 5 000 diplômés de créer leurs entreprises.

4.2.18 **Pour assurer une amélioration effective des dispositifs de promotion de l'entrepreneuriat, le gouvernement prévoit des réformes du système de la microfinance et de la gestion du Fonds 21/21.** Il s'agit des actions suivantes : (i) *publier la feuille de route de réformes du système de micro finance élaborée à partir d'un processus participatif associant les acteurs du secteur;* (ii) *adopter un décret qui transfère la gestion du Fonds National de l'Emploi (Fonds 21/21) du Président de la République au Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi ;* et (iii) lancer un audit financier et une évaluation institutionnelle et organisationnelle du Fonds 21-21.

OBJECTIF 3 : AMELIORER LA PARTICIPATION ET LE CONTROLE CITOYEN

4.2.19 **En vue de la préparation des élections libres et transparentes pour la première fois dans l'histoire du pays, les autorités travaillent pour asseoir une nouvelle culture des administrations, à travers notamment la participation de la population, le contrôle citoyen et une plus grande transparence des affaires publiques.** Le PAIST vise à accompagner ces changements, à travers des mesures concrètes et visibles pour la population. Le programme a fait l'objet de consultation de la société civile lors de son élaboration.

Objectif 3-a. Améliorer la participation

4.2.20 Contexte et défis : **La participation des citoyens dans les affaires publiques sous l'ancien régime faisait l'objet de contrôle strict de la part du pouvoir public et les initiatives privées de participation spontanée étaient de ce fait découragées.** Une des priorités du Gouvernement de transition est de donner un signal fort de changement en la matière, à travers des mesures concrètes que les citoyens peuvent percevoir immédiatement, notamment concernant les prises de décision publique dans les domaines de développement social et économique.

4.2.21 Les principaux éléments du contexte ainsi que les défis se présentent comme suit :

- (i) La liberté associative a été fortement freinée par un cadre juridique restrictif et discrétionnaire ainsi que par des décisions arbitraires de l'administration. Ceci a eu pour conséquence un sous-développement de la vie associative et sa faible contribution au processus de développement en Tunisie. L'importance de son implication dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques, particulièrement dans les régions défavorisées est aujourd'hui largement reconnue.
- (ii) Alors que la Révolution a initialement été déclenchée par le mécontentement social dans les régions de l'intérieur du pays qui ont souffert de disparités régionales par rapport à la région

côtière, les collectivités locales qui devraient jouer un rôle important dans les actions à court terme, sont aujourd'hui peu opérationnelles, à cause en partie du manque de légitimité politique des conseils municipaux (201 conseils municipaux sur 264 ne sont pas opérationnels). Dans l'immédiat, il est donc urgent de doter les collectivités locales de moyens institutionnels et financiers nécessaires pour faire face aux besoins immédiats.

- (iii) Enfin, dans le cadre des réformes administratives, le Gouvernement a récemment initié des mesures visant à améliorer la qualité des services rendus au citoyen. Au total 1785 services ont été répertoriés et les normes de qualité ont été fixées. Les actions récentes cherchent à redynamiser et à améliorer le fonctionnement des mécanismes d'écoute des doléances du citoyen en place tels que le bureau d'écoute du citoyen, le mandat du citoyen superviseur afin de répondre efficacement aux normes et de tenir compte de la perception du citoyen dans les prestations des services. La société civile cherche également à participer à cet exercice d'évaluation des performances en tant que bénéficiaire des services rendus mais aussi dans sa quête de devoir citoyen pour favoriser la culture de transparence et de responsabilité de l'administration vis-à-vis du citoyen.

4.2.22 Mesures du programme: **Elles visent à (a) promouvoir le développement de la société civile et une culture participative à travers une dynamisation du tissu associatif ; (b) contribuer à rétablir la légitimité politique des collectivités locales, à travers une plus grande participation de la société civile, pour qu'elles puissent assumer leur fonction de services publics de proximité et (c) renforcer la culture de contrôle citoyen des services publics et améliorer la transparence dans la publication des informations relatives à l'accès et à la qualité des prestations des services de base rendus au citoyen.** Pour cela, il est préconisé respectivement:

- (i) la révision de la loi sur les associations (Loi organique de 1959-154 du 07/11/ 1959, modifiées en 1988 et 1992) ;
- (ii) *la mise en place des délégations spéciales pour les 36 municipalités prioritaires (y compris Tunis) avec une forte représentativité de la société civile*. La liste des délégations spéciales doit faire l'objet d'une large concertation au niveau locale, afin de s'assurer de sa légitimité ; et
- (iii) *l'adoption d'un circulaire instituant un mécanisme régulier du suivi et d'évaluation régulière des services publics par les citoyens* (à l'aide, par exemple, de formulaires d'évaluation). Les programmes sociaux et les services publics concernés sont : écoles, services de santé, assistance sociale etc. Ce circulaire obligera les prestataires de services publics à donner accès aux usagers et aux évaluateurs désignés aux informations relatives à l'accès aux services de base, aux financements et aux administrations, ce qui permettrait aux citoyens d'évaluer leurs performances et de publier les résultats.

4.2.23 Les résultats attendus de cette mesure sont l'amélioration de la performance des services publics, la mise en place de mécanismes opérationnels pour l'évaluation citoyenne des services publics et l'instauration d'une culture de transparence dans l'administration.

Objectif 3-b. Renforcer le contrôle citoyen

4.2.24 Contexte et défis : **Il s'agit de marquer la rupture avec la pratique de la censure pour une plus grande transparence et un meilleur contrôle des affaires publiques par les citoyens, y compris à travers l'établissement des règles claires et transparentes.** Les principaux éléments du contexte et des enjeux sont les suivants :

- (i) L'accès du public à l'information est un élément essentiel de l'obligation de rendre compte du gouvernement mais aussi au sein même de l'administration. Les fortes contraintes d'accès aux informations et aux statistiques constatées dans le passé génèrent d'importantes asymétries d'information et des coûts de transaction. L'accès limité aux statistiques économiques et sociales du pays pesait particulièrement sur l'allocation optimale des ressources et sur le développement du pays en fonction des besoins réels.
- (ii) De la même manière, la transparence du système de passation de marchés est plus que jamais une nécessité pour la confiance des usagers. De surcroît, il se caractérise par un nombre important de contrôles a priori, qui affecte négativement l'efficacité avec des délais importants pour la mise en œuvre des investissements publics dont les retombées économiques et sociales sont retardées.
- (iii) La transparence des comptes publics est aussi un moyen de contrôle par la population du pouvoir public. Bien que la vérification externe des comptes et de la gestion des finances publiques soient exercée par la Cour des Comptes de Tunisie qui a un statut constitutionnel d'institution autonome et indépendante, le Président de la République dispose d'un pouvoir discrétionnaire concernant la publication des rapports de la Cours des comptes.
- (iv) Enfin, concernant le secteur bancaire, la mise en application des règles de gouvernance d'entreprise est restée inégale, ce qui a conduit à une mauvaise gestion des risques par certaines banques et à une certaine dérive.

4.2.25 Mesures du programme : **Il s'agit de rendre les informations disponibles au public, de répondre à la préoccupation de transparence des comptes publics, et d'améliorer la gouvernance pour les banques.** A cet effet, il est proposé :

- (i) *L'adoption d'un décret sur l'accès du public à l'information détenue par les administrations*, précisant le principe d'accès à l'information, les principales catégories d'informations diffusées par le gouvernement, notamment par Internet, des critères objectifs d'exclusion (données personnelles, informations judiciaires, sécurité, etc...) et une procédure claire d'accès à l'information (passive et via des requêtes) ;
- (ii) *l'adoption d'une révision du décret 2002 portant « Code des marchés Publics » améliorant l'efficacité et la transparence* des procédures de passation des marchés. Ceci permettra de réduire la durée du processus de décision en matière de marchés sans en compromettre la qualité, et de renforcer la transparence. Les résultats d'attribution des marchés par appel d'offre et par gré à gré seront publiés, ainsi que les décisions relatives au traitement des plaines. Parallèlement, un Comité National de Coordination et de Suivi (CNCS) de la réforme des marchés publics composé de représentants de l'administration et du secteur privé sera mis en place. Le CNCS aura parmi ses premiers mandats à entreprendre une revue approfondie conjointe avec les autorités, la Banque et la Banque mondiale, en vue d'identifier les axes de réforme visant à améliorer la performance du système des marchés publics ;
- (iii) *la publication systématique des rapports annuels de la Cour des Comptes dans leur intégralité* ; et
- (iv) l'adoption, en concertation avec la profession, d'une circulaire relative à la bonne gouvernance d'entreprise pour les banques basée sur les meilleures pratiques internationales

et d'améliorer le cadre légal et réglementaire afin d'introduire des critères de sélection des dirigeants, administrateurs et actionnaires majoritaires des banques.

ACTIONS PREALABLES

4.2.26 **Le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les mesures préalables ci-après avant la présentation du programme au Conseil d'administration du Groupe de la Banque.** Une partie des mesures préalables sont conjointes avec la Banque mondiale qui présentera le programme à son Conseil en juin 2011. Les autorités transmettront à la Banque et à la Banque mondiale les preuves de la réalisation de ces conditions préalables.

Mesure préalable 1	Adopter une circulaire pour améliorer la qualité du ciblage et étendre la couverture du Programme d'appui aux familles nécessiteuses (PAFN)
Mesure préalable 2	Revoir les critères de répartition des investissements en faveur des régions défavorisées
Mesure préalable 3	Effectuer un transfert d'urgence couvrant les dépenses immédiates du titre I des collectivités locales
Mesure préalable 4	Adopter le programme global d'accompagnement actif des demandeurs d'emplois (AMAL)
Mesure préalable 5	Adopter un décret qui transfère la gestion du Fonds National de l'Emploi (Fonds 21/21) du Président de la République au Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
Mesure préalable 6	Publier la feuille de route sur les réformes de la microfinance élaborée avec la participation des acteurs de la microfinance
Mesure préalable 7	Publier dans le Journal officiel la mise en place des délégations spéciales avec la participation de la société civile en remplacement des conseils municipaux
Mesure préalable 8	Adopter une circulaire visant le renforcement des mécanismes de l'évaluation des services publics par les citoyens
Mesure préalable 9	Adopter un décret-loi sur l'accès du public à l'information détenue par les administrations
Mesure préalable 10	Adopter un décret-loi portant modification du code des marchés publics
Mesure préalable 11	Publier les rapports annuels de la Cour des comptes dans leur intégralité

4.3 Besoins et modalités de financement

4.3.1 **Les impacts sociaux et économiques de la révolution ont eu d'importantes répercussions sur le budget de l'Etat.** Le Gouvernement prévoit d'adopter la loi de finances complémentaire qui intègre ces répercussions, y compris le programme économique et social d'urgence, ainsi que les transferts sociaux et les subventions supplémentaires notamment aux prix intérieurs. Des agences de notation ayant dégradé les notations sur la Tunisie, la sortie sur les marchés financiers internationaux prévue pour 2011, pour la première fois depuis 2007, sera reportée ou limitée. Le gap de financement de 2011 est nul après les assistances financières de la Banque et des autres partenaires. Ces financements sont essentiels pour combler le gap, et pour apporter l'espace fiscal nécessaire aux actions prévues par le programme d'urgence du gouvernement. (Tableau 5)

Tableau 5 : Besoins et sources de financement PAIST en 2011 (en million DT et USD)

	2009		2010		2011 (projections)	
	DT	USD	DT	USD	DT	USD
Déficit budgétaire (dons et privatisation exclus)	1766,9	1308,8	841,1	587,8	3239,8	2249,9
Amortissement de dettes extérieures	1187,6	879,7	1454,6	1016,5	1929,5	1339,9
Amortissement de dettes intérieures	873,5	647,0	1009,5	705,5	370,0	256,9
Besoins de financement	3828,0	2835,6	3305,2	2309,7	5539,3	3846,7
Financement	3828,0	2835,6	3305,2	2309,7	5539,3	3846,7
Financement intérieur	1163,0	1842,5	2026,6	1416,2	2543,8	1766,5
<i>Financement extérieur</i>	<i>2665,0</i>	<i>993,1</i>	<i>2080,7</i>	<i>893,5</i>	<i>2775,5</i>	<i>2080,2</i>
<i>dont Appui budgétaire (PAI et PAIST)*</i>	<i>382,8</i>	<i>285,7</i>	<i>398,2</i>	<i>276,7</i>	<i>1871,2</i>	<i>1389,3</i>
<i>Banque Africaine de développement</i>	<i>167,4</i>	<i>125,0</i>	<i>181,1</i>	<i>125,0</i>	<i>673,4</i>	<i>500,0</i>
<i>Banque Mondiale</i>	<i>167,4</i>	<i>125,0</i>	<i>181,1</i>	<i>125,0</i>	<i>673,4</i>	<i>500,0</i>
<i>Union Européenne**</i>	<i>48,0</i>	<i>35,7</i>	<i>36,0</i>	<i>26,7</i>	<i>154,1</i>	<i>114,4</i>
<i>Agence Française de Développement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>370,3</i>	<i>274,9</i>

* Appui budgétaire comprend le programme conjoint précédent (PAI) 2009-2010 et le PAIST

** Décaissements de l'UE en 2011 comprend la troisième tranche du PAI (27 millions EUR) et le PAIST (50 millions EUR)

Source : Autorités Tunisiennes, FMI, estimation de staff

4.4 Bénéficiaires du programme

4.4.1 **Le bénéficiaire final du programme est la population tunisienne dans son ensemble.** Celle-ci profitera de l'amélioration des conditions de vie à travers un meilleur accès aux services sociaux, le maintien et la création d'emplois, et une meilleure participation et contrôle citoyens. Les bénéficiaires intermédiaires principaux sont (i) les administrations publiques qui seront soutenues par le programme dans la mise en œuvre du programme du gouvernement, (ii) la population dans les régions défavorisées qui auront un meilleur accès aux services sociaux, (iii) les sans-emplois qui auront de plus grandes opportunités d'emplois et (iv) la population civile qui bénéficiera d'un plus grand degré de participation et du contrôle citoyens dans les affaires publics.

4.5 Impact sur le genre

4.5.1 **Les réformes en matière d'emploi et d'assistance sociale prévues dans le PAIST vont bénéficier à la population active féminine, aux jeunes filles diplômées, et aux femmes dans une situation précaire.** Les femmes constituent 28% de la population active et participe activement au développement de la Tunisie. Elles forment une main-d'œuvre importante dans l'industrie et les services, et représentent 42 % du corps médical et 31 % des avocats et sont plus de 10 000 à être chefs d'entreprise. Elles sont aussi politiquement actives, avec en 2010, 28% des places au parlement et 4 femmes dans des postes ministériels. Les avancées relatives aux droits des femmes en Tunisie seront maintenues après la révolution, comme prévoit la règle de parité du système de liste électorale pour l'assemblée constituante. Le chômage touche plus les femmes et les jeunes filles diplômées. Les femmes chefs de ménage constituent une population particulièrement vulnérable, et constituent 51% des bénéficiaires du programme d'assistance aux familles vulnérables (PAFN).

4.6 Impact sur l'environnement

4.6.1 **Le programme proposé est un appui budgétaire général. Il n'aura pas d'impact sur l'environnement.** Il a été classé en catégorie III.

V – MISE EN OEUVRE, SUIVI ET EVALUATION

5.1. Dispositions relatives à la mise en œuvre

5.1.1 **Institution responsable** : La mise en œuvre du programme sera suivie par le MPCCI. Il a mis en œuvre de manière satisfaisante les précédents programmes. Le MPCCI travaillera en étroite collaboration avec les principaux Ministères concernés par les mesures du programme, en vue de la mise en œuvre de celles-ci. Les Ministères concernés disposent de moyens et de ressources humaines compétentes pour assurer la mise en œuvre du programme.

5.1.2 **Décaissements**. Le prêt de 500 millions USD sera décaissé en une tranche unique après son approbation par le Conseil. A la demande de l’Emprunteur, la Banque décaissera les fonds dans un compte spécial ouvert à la Banque centrale de Tunisie. La Banque et les partenaires se sont engagés à décaisser leur soutien pour le budget 2011, après l’adoption de la loi des finances complémentaire. La gestion de ce prêt sera sous la responsabilité du Ministère des Finances.

5.1.3 **Acquisition des biens et services**. Le programme étant un appui budgétaire général, sa mise en œuvre ne soulève pas de questions directes d’acquisition.

5.1.4 **Gestion Financière, Audits et Rapports financiers**: Le Ministère des Finances assumera la responsabilité de la gestion administrative, financière et comptable des ressources du prêt. Du fait de la nature de l’opération, l’utilisation des ressources sera faite selon la réglementation nationale portant sur les finances publiques. Le circuit de la dépense publique sera utilisé dans son entièreté. Bien que l’évaluation du risque fiduciaire propre à cette opération n’a pu être menée selon l’approche et les méthodes de la Banque, due au caractère urgent et au contexte très particulier de l’opération, le rapport PEFA, préparé conjointement entre la BAD, la Banque mondiale et l’UE en 2010 fait ressortir la bonne santé générale de la gestion des finances publiques de la Tunisie (voir Annexe VII). Une attention particulière devra être accordée dans les réformes futures des finances publiques, sur l’importance de la vérification externe juridictionnelle, notamment à travers la mise en place de séances dédiées à la revue du rapport de la Cour des Comptes au niveau du Parlement.

5.1.5 En attendant, la mesure du présent programme visant publication des rapports de la Cour des Comptes en intégralité et en particulier les rapports d’audit vise à répondre partiellement à la préoccupation de l’obligation de rendre compte de l’Etat en matière de dépenses publiques. L’opération sera auditée à l’occasion de l’examen de la Loi de Règlement par la Cour des Comptes tunisienne portant sur l’année 2011 et sera disponible en 2012. Etant donné le niveau modéré du risque fiduciaire global, le programme fera donc l’objet de supervisions en collaboration avec d’autres Bailleurs de fonds et en étroite consultation avec le MPCCI. Pour permettre des supervisions adéquates, les rapports trimestriels d’exécution du budget, durant la période du programme, seront communiqués aux partenaires. Par ailleurs, dans les délais conformes à la loi organique relative aux lois de finances en vigueur, les documents suivants seront transmis aux partenaires, à savoir : les lois de règlements 2011 et le rapport de la Cour des comptes pour l’année 2011.

5.2. Dispositions relatives au suivi et à l’évaluation

5.2.1 **Institution responsable**. Le programme sera suivi et évalué par le MPCCI qui travaillera en étroite collaboration avec les principaux autres ministères pour la mise en œuvre des mesures. Le MPCCI a été impliqué dans le suivi et évaluation des programmes précédents de manière satisfaisante. Le MPCCI dispose de ressources humaines compétentes et des équipements nécessaires pour le suivi-évaluation. Les assistances techniques aux organisations de la société civiles permettront de faciliter l’interaction et collaboration avec le gouvernement.

5.2.2 **Suivi-Evaluation des résultats.** La matrice de mesures convenue conjointement entre les co-financiers et les autorités sera le cadre commun de suivi-évaluation du PAIST (Annexe 2). Le MPCFI assurera la collecte des données et la coordination du suivi-évaluation et mettra les informations à la disposition de la Banque et des co-financiers. Ces derniers ont prévu de conduire une mission de supervision conjointe pour évaluer les progrès accomplis sur la base des indicateurs de la matrice de mesures. A la fin du programme, un rapport d'achèvement se fera conjointement avec le Gouvernement. Un calendrier indicatif est disponible à la page v (Informations sur le Prêt).

VI – DOCUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ LEGALE

6.1 Documents juridiques

Le document juridique qui sera utilisé dans le cadre du programme est l'Accord de prêt. Les parties à cet accord sont la Banque Africaine de développement et le Gouvernement tunisien.

6.2 Conditions préalables à l'intervention du Groupe de la Banque et conditions de décaissement

A- Conditions préalables à la présentation du programme aux Conseils : Le Gouvernement a accepté de mettre en œuvre des mesures préalables avant la présentation du programme aux Conseils d'administration de la Banque. Ces conditions ont été indiquées dans l'encadré 1 (§ 4.2.23).

B- Conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt : L'entrée en vigueur du prêt sera subordonnée à la satisfaction des conditions stipulées à la section 12.1 des Conditions générales applicables aux Accords de prêt.

C- Conditions préalables au décaissement du montant total du prêt : Outre la preuve de l'entrée en vigueur du prêt, le décaissement en une tranche unique sera subordonné à la fourniture par l'emprunteur de la preuve de l'ouverture d'un compte spécial à la Banque Centrale de Tunisie destiné à recevoir les ressources du prêt.

6.3 Respect des politiques du Groupe de la Banque

6.3.1 **Le programme respecte les politiques du Groupe de la Banque et aucune exception n'est demandée par rapport aux Directives pertinentes dans la présente proposition.** Les principales Directives du Groupe de la Banque et autres directives appliquées dans le cadre de ce programme sont les suivantes : (i) les Directives relatives aux opérations d'appui aux réformes (2008) ; (ii) les Directives relatives aux prêts d'appui au budget de développement (2004) ; (iii) les Directives relatives à la flexibilité et tarification des produits financiers en faveur des PRI (2009).

VII GESTION DES RISQUES POTENTIELS

7.1 **Risque 1 - Instabilité politique :** Le Gouvernement de transition a un mandat et temps limités pour engager des réformes importantes et larges dans le but de sécuriser le processus de transition. Sa légitimité dépend de ses capacités à mettre en œuvre les réformes immédiates sur les questions émanant de la révolution. Le risque de l'instabilité politique reste élevé si le gouvernement de transition échoue à répondre à la demande populaire. Plus particulièrement et dans l'immédiat, il existe un risque lié aux éventuels mouvements liés aux élections de l'assemblée constituante, au processus électoral, à la campagne électorale et à l'annonce des résultats.

✓ **Mitigation** : Les mesures du programme contribueront à la réussite de la transition, à travers notamment les réponses apportées aux défis sociaux. De plus, les mesures concernant la participation et le contrôle citoyen donnent des signaux forts sur la liberté individuelle et sur les changements de culture des administrations publiques à travers une transparence accrue et une ouverture aux citoyens. Les mesures sur l'emploi et les services sociaux permettront de répondre à la pression sociale immédiate, afin d'éviter les tensions sociales qui peuvent remettre en cause le processus de la transition. Le soutien de la part des institutions telles que la BAD, la Banque mondiale, l'UE et l'AFD aidera également à sécuriser la confiance de la communauté internationale pour le Gouvernement de transition et à travers ce biais renforcer la crédibilité du processus de transition. Ceci permettra également de contrebalancer la dégradation de la notation du pays de la part des agences internationale de notation.

7.2 Risque 2 – Impacts économiques de la révolution : Le déficit budgétaire sera deux fois plus important que prévu par la loi de finances initiales, soit 5,2% du PIB, tandis que le déficit du compte courant pourrait atteindre 7,5% du PIB. Selon des estimations préliminaires des autorités, le coût des dégâts de la révolution pourrait être estimé à entre 5 et 8 milliards DT. Les revendications sociales et salariales qui continuent à paralyser un grand nombre d'activités économiques et publiques occasionnent des coûts significatifs à l'économie. Durant le premier trimestre 2011, les recettes touristiques et les IDE ont été réduits respectivement de 43% et de 30% par rapport à la même période de 2010. La croissance en 2011 sera ralentie, au rythme de 1,3% au plus.

✓ **Mitigation** : Le programme, à travers une mobilisation significative de co-financement des bailleurs de fonds, contribuera à mitiger la pression sur le budget et sur le compte courant.

7.3 Risque 3 – Impacts de la guerre en Libye : La guerre en Libye a des répercussions importantes sur la situation économique et sociale en Tunisie, qui a déjà été fragilisée par les effets de la révolution. Les tunisiens travailleurs en Libye sont estimés à plus de 100 000, tandis qu'environ 33 000 sont revenus en Tunisie, sans ressources. Ceci constitue une pression sociale additionnelle avec le chômage supplémentaire. Par ailleurs, la Libye compte pour environ 7% des exportations tunisiennes et 1,8 million de visiteurs en 2010 dont 70% pour le tourisme médical qui représente 24% de chiffres d'affaire des cliniques privées en Tunisie. En outre, les milliers de réfugiés qui arrivent chaque jour à la frontière exacerbent la situation sociale de la région déjà en difficulté.

✓ **Mitigation** : La mobilisation de la communauté internationale pour secourir et rapatrier les réfugiés, pour aider les tunisiens revenus en Tunisie, permettront de mitiger les impacts sociaux et économiques à la frontière. Le programme contribuera également à intégrer les tunisiens rapatriés de Lybie au système de l'accès à l'emploi et aux services sociaux.

Tableau 6 : Risques et mesures d'atténuation

Types de risque	Degré de risque	Mesures d'atténuation
1. Instabilité politique	Elevé	Promotion de la participation citoyenne et stabilité sociale
2. Impacts économiques de la révolution	Elevé	Importante mobilisation financière
3. Impacts de la guerre en Libye	Elevé	Mobilisation internationale pour les réfugiés et pour la région

VIII – RECOMMANDATION

Il est recommandé que le Conseil d'administration approuve un prêt de la Banque Africaine de Développement ne dépassant pas 500 millions USD en faveur du Gouvernement de la Tunisie aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

Tunisie - Programme d'Appui à l'Intégration (PAI)
Rapport d'Evaluation

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

10 mai 2011

Projet de lettre sur la politique de développement

Forte de sa révolution, la Tunisie entame une nouvelle étape de son histoire marquée par la ferme volonté d'ancrer les principes de l'Etat de droit et des institutions et de mettre en place un nouveau contrat social pour le développement.

Par ce changement majeur, la Tunisie est déterminée à rompre avec un ancien modèle de développement caractérisé par la désarticulation entre, d'une part, la dimension politique longtemps marquée par une très forte centralisation et un manque de démocratie et, d'autre part, les dimensions socioéconomiques pour lesquelles le pays affiche des performances indubitables et des avancées appréciables malgré la persistance de certaines insuffisances au niveau de la répartition des richesses nationales, notamment, au niveau régional.

Un nouvel horizon s'ouvre, désormais, pour l'édification d'un nouveau projet de société qui se veut global et équilibré et qui sera fondé sur la liberté, la bonne gouvernance et la justice; seuls attributs susceptibles de libérer les énergies, de mobiliser les potentialités et de créer les synergies permettant de réaliser une croissance saine et durable, un emploi décent et un niveau de revenu élevé et équitablement réparti entre l'ensemble des agents économiques et les différentes régions, conformément aux attentes et aspirations du peuple tunisien.

A cette fin, le gouvernement provisoire s'attèle vivement à l'instauration d'un environnement propice à une transition politique pacifique et à l'apaisement des revendications sociales qui ont éclaté suite à l'insurrection populaire, concomitamment à la redynamisation de l'activité économique, l'intensification des créations d'emploi et l'amélioration des conditions de vie dans les régions défavorisées du pays.

Sur le plan politique, des mesures d'envergure ont été mises en œuvre pour rétablir la confiance entre toutes les parties prenantes, mener à bien l'organisation d'élections libres et crédibles et ancrer les valeurs démocratiques au sein des institutions tunisiennes.

Dans ce cadre, trois commissions indépendantes et neutres ont été instituées pour l'élaboration des réformes politiques, l'examen des dépassements et des cas de corruption ainsi que l'établissement des faits sur les abus et les violations du droit. Ces commissions regroupent des experts, des juristes et des représentants de la scène politique et de la société civile et s'inscrivent dans le cadre de la consécration d'une nouvelle déontologie politique dans le pays marquée, désormais, par la transparence, la bonne gouvernance et l'Etat de droit.

De surcroît, une loi d'amnistie générale a été promulguée afin de reconnaître l'ensemble des mouvements politiques auparavant interdits et libérer tous les prisonniers politiques, en consécration du droit et de la liberté d'expression, d'association et de mouvement.

La volonté de démocratisation de la vie politique a été, par ailleurs, renforcée par l'ouverture généralisée du paysage médiatique et politique et à travers la consécration de la liberté totale de presse et de création de partis politiques et d'associations.

Sur le plan économique et social, la priorité, durant cette période de transition, est accordée au regain de l'activité économique ainsi qu'au rétablissement du climat de confiance pour dynamiser l'investissement national et étranger.

En effet, l'instabilité qui a régné dans le pays durant la période écoulée a débouché sur un vrai marasme économique ; en témoignent le recul notable du niveau de la production dans plusieurs secteurs d'activités, la baisse de l'activité touristique et de l'investissement étranger ainsi que le volume des pertes subies par plusieurs entreprises et les dégâts qui ont touché les services publics suite aux émeutes et aux mouvements de grèves et de protestations survenus. Cette situation s'est aggravée, davantage, par le retour massif de travailleurs tunisiens de Libye et la chute des échanges commerciaux avec ce pays.

Cette conjoncture difficile a sensiblement affecté la trajectoire initiale prévue dans le cadre du budget économique pour l'année 2011. En effet, les résultats attendus pour l'ensemble de l'année 2011 se présentent ainsi:

- Une décélération du rythme de croissance qui s'élèverait à 1% contre 5.4% prévu initialement au titre du Budget économique 2011 et ce, en l'absence de toutes mesures de relance ;
- Une contraction du volume des investissements globaux de près de 2034 MDT dont 1000 MDT au titre des investissements directs étrangers ;
- Une aggravation du déficit courant d'environ 1525 MDT pour atteindre 4119 MDT soit l'équivalent de 6.2% du PIB et ce, en raison de la baisse des recettes du tourisme et du transport et la décélération des exportations des biens;
- Un accroissement des besoins additionnels de financement extérieur de l'ordre de 4200 MDT sans tenir compte du coût des dégâts occasionnés suite aux événements récents et qui s'élèvent à 3 milliards de dinars;
- Une exacerbation des pressions sur le budget de l'Etat compte tenu de la baisse des recettes propres d'environ 570 MDT et l'augmentation des dépenses publiques de 1970 MDT (dont 1200 MDT au titre de dépenses additionnelles de compensation), ce qui entraînerait un déficit de 3,2% du PIB qui s'ajoute au déficit initial prévu à 2,5% du PIB ;
- Un fléchissement des créations d'emploi de plus de 61500 postes dû à la baisse du rythme de croissance et d'investissement sachant que les prévisions initiales du Budget économique 2011 tablent sur la création de 81 mille postes d'emploi.

Eu égard à ces circonstances, le gouvernement a mis en œuvre un programme de soutien à l'activité économique devant permettre l'intensification des créations d'emploi, l'impulsion de l'investissement privé et l'appui aux entreprises sinistrées, la promotion du développement régional et le raffermissement des actions sociales pour améliorer les conditions de vie dans les régions intérieures du pays.

Les principales mesures prévues par ce programme sont axées sur :

- L'intensification des recrutements dans la fonction publique ;
- L'augmentation des salaires dans un certain nombre de secteurs et d'entreprises en plus de l'adoption de programmes sociaux au profit des régions intérieures du pays et des familles nécessiteuses (logement, desserte en eau potable, soins de base etc.);
- Le renforcement des programmes d'emploi et de formation afin de traiter les situations critiques et d'améliorer l'employabilité des jeunes demandeurs d'emploi ;
- L'exécution de projets d'investissement public dans les régions intérieures (zones industrielles, infrastructure routière, services collectifs etc.);
- L'indemnisation des entreprises sinistrées afin de préserver les postes d'emploi existants, à travers la prise en charge par l'Etat des charges de sécurité sociale et d'une partie des charges financières, le report du paiement de l'impôt sur les sociétés, ainsi que la création d'un mécanisme spécifique pour la garantie des crédits de rééchelonnement et des crédits affectés au financement des investissements.

De multiples actions ont été, déjà, ordonnées et sont entrées en exécution ; on cite en particulier :

- Le démarrage de l'exécution du programme actif d'emploi baptisé « Amal » pour l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur dans la vie professionnelle en leur accordant une prime spécifique mensuelle de 200 dinars contre l'engagement dans une activité associative ou un travail à mis temps en attente d'un poste d'emploi permanent. A cet égard, 160 mille dossiers ont été approuvés, jusque là, et 38 mille contrats ont été signés.
- La préparation d'un décret-loi portant sur le programme de recrutement dans la fonction publique, incluant, entre autres, la réduction des délais de recrutement de 8 à 2 mois;
- L'affectation d'un montant de 10.6 millions de dinars au profit de 141 mille familles nécessiteuses;
- L'aide aux tunisiens rapatriés de Libye par le décaissement de près de 8.2 millions de dinars au profit de 117 mille bénéficiaires ;
- L'allocation de crédits budgétaires d'une valeur de 251 millions de dinars aux différentes régions du pays, en accordant la priorité aux régions de Sidi-Bouزيد, Gafsa et Kasserine;
- Le développement de l'infrastructure dans les régions intérieures moyennant la programmation de l'aménagement de 1000 Km et le revêtement de 500 Km de pistes agricoles ;
- La promulgation de décret-lois dans la majorité des secteurs et l'instauration de commissions spécialisées chargées de l'étude de l'octroi des indemnités et avantages aux entreprises sinistrées.

Le démarrage imminent des négociations sociales, pour des augmentations salariales sur une seule année, constitue un jalon supplémentaire qui s'ajoute au processus de normalisation sociale dans le pays et ouvre une nouvelle page pour la réconciliation sociale, l'amélioration du niveau de vie, la réduction des déséquilibres existants et le raffermissement de la classe moyenne, moteur de la dynamique économique.

Ce programme devra permettre d'insuffler une dynamique nouvelle à l'activité économique, permettant de rehausser le taux de croissance du PIB de 1 à 1.5 points supplémentaires, favorisant la création de 40 mille nouveaux postes d'emploi cette année, notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Cet engagement additionnel devra, cependant, se traduire par des besoins de financement extérieurs additionnels de l'ordre de 4200 millions de dinars.

A ce niveau, il importe de signaler que les réserves de change ont enregistré une baisse de 2 Milliards de dinars par rapport à leur niveau du 31 décembre 2010 et que d'autres échéances de remboursement du principal de la dette sont prévues pour l'année en cours dont particulièrement un emprunt obligataire de 15 Milliards de Yen contracté sur le marché japonais.

C'est ainsi que la contribution de ce programme à réduire l'ampleur des contraintes et des défis que la Tunisie doit relever reste tributaire de la mobilisation de l'ensemble des moyens disponibles, de la conjonction des efforts de toutes les sensibilités existantes et de la solidarité des différents partenaires aussi bien nationaux qu'au niveau de la communauté internationale et des partenaires traditionnels de la Tunisie; des conditions qui demeurent toutes à la portée de la Tunisie.

Premièrement, l'Etat dispose d'une marge de manœuvre assez confortable pour appliquer une politique expansionniste, compte tenu de la solidité des fondamentaux économiques et financiers du pays, ainsi que la capacité de résistance dont il a fait preuve face aux chocs exogènes et aléas de la conjoncture, en l'occurrence le durcissement des conditions climatiques, l'augmentation vertigineuse des prix des hydrocarbures et des produits de base et le déclenchement de crises financières d'envergure mondiale.

Deuxièmement, l'institution d'un nouveau pacte social incarné par la constitution récente du « Conseil national pour la réalisation des objectifs de la révolution, la réforme politique et la transition démocratique » favorisera, inéluctablement, le climat de confiance mutuelle, la concertation active, le dialogue constructif et la participation agissante de toutes les forces vives au processus de prise de décision et la volonté indéfectible du gouvernement de réussir la période transitoire et préparer l'étape à venir afin de permettre à la Tunisie de se hisser au rang des pays démocratiques et émergents et de gagner la confiance de la communauté internationale.

Troisièmement, la Tunisie compte toujours sur ses partenaires pour soutenir le peuple tunisien dans ses efforts de transition démocratique, de mise en place d'une citoyenneté participative et dans ses aspirations à des horizons meilleurs sur les plans économique et social.

La coopération, toujours fructueuse avec les partenaires de la Tunisie, devra se poursuivre dans le présent contexte caractérisé par de multiples contraintes financières pour lesquelles le gouvernement souhaite obtenir un appui rapide et substantiel sous forme d'une opération à décaissement rapide de XXX Millions de dollars/d'euros.

Ce besoin pressant en ressources extérieures est dicté, en ces circonstances exceptionnelles que traverse la Tunisie, par la nécessité absolue, d'une part, de créer les conditions favorables à la transition démocratique et, particulièrement, au bon déroulement des élections de l'Assemblée constituante et, d'autre part, de soutenir le programme de relance initié par le Gouvernement, qui est déjà entamé et qui devra s'accélérer au cours de la prochaine période après la promulgation de la loi de finances complémentaire.

Au-delà des actions de soutien à court terme, un certain nombre de pistes de réflexion et de propositions de réformes ont été identifiées pour une éventuelle concrétisation sur le moyen terme dans l'objectif de raffermir le processus des réformes structurelles engagé par la Tunisie, en collaboration avec ses partenaires, depuis près de deux décennies et ancrer les fondements d'un paysage politico-économique sain, libre et suffisamment ouvert aux meilleures pratiques et aux nouvelles exigences sur le plan mondial.

Le programme d'appui à la relance, conçu en collaboration avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne et l'Agence française de développement, vise à appuyer davantage le cadre institutionnel aux plans politique, économique et social, à travers le renforcement de la bonne gouvernance et le cadre réglementaire régissant le climat des affaires, l'intensification des créations d'emploi et le développement régional ainsi que le raffermissement des domaines sociaux.

Sur cette base, le programme s'articule autour de quatre principaux axes: la gouvernance, l'emploi et le développement régional, le secteur financier et les secteurs sociaux.

I.Gouvernance

La bonne gouvernance vise à rendre l'action publique plus efficace et proche du public et de l'intérêt général à travers le renforcement de la transparence, la garantie d'une concurrence saine et la limitation des pratiques discrétionnaires et des décisions arbitraires et sélectives. Cette approche vient en appui au secteur privé en favorisant davantage les droits de propriété, la protection des investisseurs, l'assainissement du climat des affaires et par conséquent le soutien de la croissance économique et la consolidation des acquis enregistrés.

Les actions de réforme convenues dans ce domaine se focalisent sur :

1. L'amendement de la loi sur les associations dans l'objectif de consolider la transition en supprimant les principales clauses discrétionnaires et restrictions pesant sur la création et le fonctionnement des associations à travers, notamment, le remplacement du système d'autorisation par un système de déclaration, la suppression de la classification des associations ainsi que la suppression de la disposition limitant la liberté d'accepter ou de refuser des membres.

Sur le moyen terme, une révision plus exhaustive du cadre juridique et réglementaire des associations et des lois connexes, tels que le code pénal et les lois sécuritaires, devra avoir lieu et se baser sur un processus de consultation avec tous les acteurs clefs de la société.

2. L'institutionnalisation de l'accès aux documents administratifs des organismes publics, conformément aux principales pratiques et normes internationales en la matière.

Le nouveau cadre réglementaire devra préciser le principe d'accès à ce type d'informations, les principales catégories d'informations diffusées par le gouvernement, notamment par Internet, des critères objectifs d'exclusion (données personnelles, sécurité, etc.) et une procédure claire d'accès à l'information.

Il se concentrera sur la diffusion d'informations clefs dans les domaines économiques et statistiques, les finances publiques, les services administratifs et les services et programmes sociaux.

Une loi sur la liberté d'information d'application générale sera élaborée à moyen terme. Elle devra intégrer des questions importantes telles que la mise en œuvre d'une structure institutionnelle adéquate.

3. La révision de la réglementation régissant les marchés Publics à travers l'amélioration de l'efficacité et la transparence des procédures de passation afin de réduire la durée du processus de

décision en matière de marchés publics sans en compromettre la qualité. Les principales modifications portent sur l'amélioration de l'efficacité dans le cycle complet de passation des marchés en réduisant les délais et en révisant les seuils de compétence de la Commission supérieure des marchés tout en assurant la transparence, la responsabilisation et la régularité des procédures.

En parallèle, une revue approfondie sera engagée conjointement entre les bailleurs de fonds et le gouvernement dans la perspective d'une réforme structurelle, ultérieurement, du système des marchés publics.

4. L'adoption d'un Arrêté du Premier ministre institutionnalisant et initiant un processus systémique, participatif, mesurable et visible de révision des procédures et des autorisations administratives dans des secteurs et services clefs pour les entreprises et les citoyens en vue de simplifier les procédures et de limiter la discrétion et l'arbitraire dans l'application des règles.

Il importe de rappeler, à ce niveau, que la Tunisie a engagé depuis plus d'une décennie un programme de modernisation de l'Administration qui a débouché sur des acquis certains à l'instar de la suppression d'un nombre considérable d'autorisations administratives et leur remplacement par des cahiers de charges, le développement de l'administration électronique et la simplification des procédures.

Ce processus de réformes se poursuivra dans le sens de l'amélioration des formalités et des procédures administratives avec l'implication des usagers, sur la base d'objectifs stratégiques et de critères clairs (cohérence légale, nécessité, efficacité/coût, discrétion), selon un calendrier prédéterminé. Cette démarche se concentrera sur des secteurs essentiels pour le renforcement de la confiance et la dynamisation de l'investissement et de l'emploi, tels que le Commerce, le Tourisme et les finances y compris les douanes et les impôts.

5. L'autorisation de la publication des rapports annuels de la Cour des comptes dans leur intégralité pour les cinq dernières années par lettre du Président de la République par intérim.

La modification, suite à une consultation ouverte au secteur privé et à la société civile, de la charte de nommage pour l'hébergement des sites Internet.

6. L'introduction, par une Circulaire du Premier Ministre, d'un Guide d'Orientation décrivant les critères techniques et méthodologiques pour favoriser la participation du citoyen aux décisions de l'Administration publique, à travers des mécanismes des participations activées par les TIC (facebook, sondages en ligne etc.).

II.Secteur financier

La poursuite de la réforme du secteur financier vise notamment la consécration de la bonne gouvernance, le rétablissement de la confiance dans le secteur bancaire et la poursuite de son assainissement ainsi que le développement des mécanismes du microcrédit et du capital risque, ce qui favorise la mise en place d'un système financier moderne, libéral et efficace et stimule la reprise de l'investissement en vue d'assurer une croissance économique forte et durable.

Les mesures de réformes sont axées sur :

1. L'élaboration, en collaboration avec la profession, d'un cadre réglementaire régissant l'organisation et la supervision de la micro-finance. Une feuille de route précisera les axes de développement futur du système de la micro-finance.

2. L'adoption, en concertation avec la profession, d'une circulaire définissant les règles de bonne gouvernance pour les banques basée sur les meilleures pratiques internationales et l'amélioration du cadre légal et réglementaire afin d'introduire des critères de sélection des dirigeants, administrateurs et actionnaires majoritaires des banques.

3. Le renforcement des capacités d'analyse et de gestion des risques de crédit par la Banque Centrale de Tunisie (stress tests des banques) dans l'objectif de garantir la stabilité du secteur bancaire.

4. La préparation, en collaboration avec la profession, de l'amendement de la loi relative au capital risque en Tunisie, dans le sens de l'élargissement et l'assouplissement du catalogue des placements ainsi que l'allègement de la fiscalité et l'extension de la durée d'investissement.

III. Emploi et développement régional

Les actions de réforme préconisée dans ce domaine visent à renforcer les mécanismes de création d'emploi salarié ou indépendant, améliorer l'employabilité et développer les perspectives d'insertion à la vie professionnelle, notamment pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur dans les régions intérieures et défavorisées du pays.

Il s'agit essentiellement d'œuvrer à :

1. L'adoption d'un décret pour assurer le transfert de la gestion du Fonds National de l'Emploi (Fonds 21/21) au Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi et lancer un audit financier et développer un système de suivi et d'évaluation des programmes d'emploi financés par ce Fonds.

2. L'adoption d'un décret pour la conception et la mise en place d'un programme intégral de recherche active d'emploi pour les jeunes diplômés (programme AMAL) et la conception d'un programme de soutien aux emplois à court terme des travailleurs peu qualifiés et l'amélioration de l'employabilité des sortants de la formation professionnelle (programme AMAL 2).

3. L'adoption, par décret, de mesures conjoncturelles de protection des emplois menacés grâce à des actions en faveur des entreprises, telles que l'appui ciblé sous forme de subventions pour couvrir les charges de la dette à court terme des entreprises et des allègements fiscaux en fonction du volume d'emplois à préserver et de la soutenabilité des entreprises bénéficiaires.

4. La mise en place de modalités de transferts d'urgence aux collectivités locales permettant de rééquilibrer la disparité régionale. La révolution du peuple tunisien qui s'est déclenchée suite à un mouvement social dans les régions intérieures du pays a mis en évidence les disparités régionales. Elle a engendré, comme toute révolution, des dégâts matériels qui ont touché, entre autres, les collectivités locales. Cette situation s'est traduite par un manque de légitimité politique des Conseils municipaux et une réduction significative des ressources qui limitent leur capacité à assurer les missions qui leur sont imparties.

Dans l'immédiat, il s'avère primordial d'allouer des fonds pour le budget de fonctionnement des collectivités locales à partir de critères socio-économiques objectifs et de mettre en place des délégations spéciales prioritaires devant remplacer les conseils municipaux.

Les programmes de développement à moyen et long terme de la Tunisie devront assurer une réparation équitable des richesses du pays entre les différentes régions du pays conformément aux objectifs de la révolution.

IV.Secteurs sociaux

Le programme a pour finalité le renforcement du cadre institutionnel régissant la fourniture des services publics de base, les mécanismes de transferts sociaux et les programmes d'assistance aux ménages nécessiteux et aux régions défavorisées du pays suivant une approche participative, ciblée et efficiente.

Les principales mesures prévues dans ce domaine concernent :

1. L'adoption d'une circulaire établissant un mécanisme de suivi par des comités représentatifs des citoyens permettant l'évaluation des performances des services publics en accordant la priorité aux secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de l'administration.
2. L'adoption d'une circulaire établissant un programme portant sur un paquet de services sociaux de proximité en matière de soins, d'éducation et de protection sociale avec un système d'évaluation périodique afin de réduire les obstacles géographiques à l'accès aux services publics dans les régions défavorisées (soins maternels, infantiles et préventifs et visites régulières de suivi par les assistants sociaux aux familles vulnérables).
3. L'adoption d'un texte pour la mise en place d'un mécanisme de gestion transparente et rationnelle des médicaments pour suivre leur disponibilité notamment dans les régions défavorisées.
4. L'adoption d'une circulaire établissant des critères d'éligibilité et une méthode de pondération pour les programmes d'assistance sociale aux familles nécessiteuse (tels que le PAFN) et les nouveaux programmes d'assistance destinés aux rapatriés de la Libye en intégrant les stratégies de sortie et les mécanismes garantissant la transparence.
5. Le lancement d'un audit financier et technique du Fonds National de Solidarité (Fonds 26-26) et d'une évaluation de son impact.

En conclusion, le gouvernement tunisien accorde une importance particulière à ce programme d'appui à la relance en cette étape transitoire que traverse le pays et qui exige davantage d'efforts en matière d'assistance technique et une coopération accrue des partenaires de la Tunisie pour soutenir le processus de démocratisation, maintenir la stabilité sociale et promouvoir le développement économique. La réalisation de ces objectifs serait facilitée si la demande en vue d'une opération à décaissement rapide est acceptée par la BM/la BAD/l'UE/L'AFD.

MATRICE DE MESURES DU PROGRAMME D'APPUI A L'INCLUSION SOCIALE ET A LA TRANSITION 2011

Objectif	Actions Gras et italique = actions préalables	Outputs (à court terme)	Outcomes (à moyen terme)	Institutions responsables
Pilier 1 Réduire les disparités régionales dans l'accès aux services sociaux				
Sous-objectif 1.1 Faciliter l'accès aux soins et aux services sociaux de base dans les régions défavorisées	Mettre en place des services de proximités (santé, assistance sociale) BAD/BM	Circulaire interministériel d'instauration des services de proximités	L'accès et la qualité des services sont améliorés dans les régions desservies	MS/MASTE/ME
Sous –objectif 1.2 : Etendre la couverture des programmes d'assistance sociale aux familles vulnérables	<i>Améliorer la qualité du ciblage et étendre la couverture du Programme d'appui aux familles nécessiteuses (PAFN)</i> BAD	Circulaire révisant les critères d'éligibilité et étendant les programmes PAFN à 185 000 familles et à 33 000 rapatriés de Libye	La proportion des familles vulnérables, dont 51% des femmes, bénéficiant des programmes d'assistance sociale passe de 5.6 à 7.8 % de la population totale	MASTE
Sous –objectif 1.3. Promouvoir le développement régional	<i>Effectuer un transfert d'urgence aux collectivités locales et aux gouvernorats</i> BAD/UE <i>Revoir les critères de répartition des investissements en faveur des régions défavorisées</i> BAD/UE	Transfert d'urgence alloué aux collectivités locales effectuées pour le titre I Transferts pour les projets d'investissements régionaux initiés sur la base de la nouvelle répartition des ressources entre les régions	Les disparités régionales sont réduites La part des régions intérieures dans les investissements de développement est augmentée	Ministère de l'Intérieure Ministère de développement régional

Objectif	Actions Gras et italique = actions préalables	Outputs (à court terme)	Outcomes (à moyen terme)	Institutions responsables
Pilier 2 Promouvoir la création de l'emploi et préserver les emplois existants				
Sous-objectif 2.1. Favoriser la création de nouveaux emplois salariés	Inciter les entreprises à créer des emplois, inciter les régions à entreprendre les travaux à haute intensité de main d'œuvre BM/AFD Programme de travaux d'utilités publiques et coaching pour les chômeurs non-qualifiés BM/AFD	Décret-loi portant mesures incitatives à la création d'emplois par le secteur privé Décret pour le cadre réglementaire	Environ 40.000 emplois créés dans le pays dont 20.000 dans le secteur privé Nombre d'emplois créés pour les chômeurs non qualifiés	MFPE, Ministère des finances
Sous objectif 2.2 : Protéger les emplois menacés	Approfondir les mesures d'incitations aux entreprises privées BAD/BM/AFD	Decret-loi portant sur les mesures fiscales et financières aux entreprises pour la relance de l'économie	Au moins 180 000 soit 90% des emplois menacés sont sauvegardés à la fin de 2011	Ministère des Finances /Ministère de l'emploi
Sous-objectif 2.4 : Améliorer les mécanismes institutionnels de promotion de l'emploi	<i>Transférer la gestion du fonds 21/ 21 de la présidence au Ministère de l'emploi</i> BAD/UE/AFD <i>Instaurer un programme global actif d'emploi (AMAL)</i> BAD/BM/UE/AFD <i>les réformes de la microfinance</i> BAD/UE/AFD	la gestion du fonds 21/ 21 transféré de la présidence au Ministère de l'emploi Programmes actifs de coaching, reconversion et de placement sont mis en place et sont opérationnels La réforme de la micro finance est engagée	Les mécanismes de gestion, les dispositifs institutionnels, organisationnels de création d'emplois sont plus efficaces Le chômage de longue durée des diplômés baisse grâce à l'insertion d'environ 200 000 demandeurs d'emplois Le nombre des acteurs de la micro finance augmenté	MFPE/FNE MFPE Ministère des Finances

Objectif	Actions Gras et italique = actions préalables	Outputs (à court terme)	Outcomes (à moyen terme)	Institutions responsables
Pilier 3 Renforcer la participation et le contrôle citoyen				
Sous-objectif 3.1 Améliorer le niveau de participation citoyenne	Réviser le cadre réglementaire de la liberté d'associations BM/UE	Amendement de la loi sur les associations dans les articles portant sur le financement, les systèmes d'autorisation et la classification des associations.	La société civile est plus diversifiée et active	Premier Ministère
	<i>Mettre en place les délégations spéciales avec la participation de la société civile en remplacement des conseils municipaux</i> BAD/UE	Décrets sur la mise en place des délégations spéciales pour les 36 municipalités prioritaires (Tunis et chefs lieu de gouvernorats)	Les principes de représentativité et responsabilité citoyennes sont appliquées au sein des municipalités	Ministère de l'intérieur
	<i>Renforcer les mécanismes de l'évaluation des services publics par les citoyens</i> BAD/BM/UE	Circulaire du Premier Ministère	Mécanismes opérationnelles dans 25% des régions	Premier Ministère
Sous-objectif 3.3 : Favoriser l'accès à l'information	<i>Revoir les dispositifs réglementaires autorisant l'accès à l'information</i> BAD/BM/UE	Décret-loi sur l'accès du public à l'information	Les principes de transparence sont appliqués dans l'accès, la diffusion et la publication des informations.	Premier Ministère/INS
Sous objectif 3.4 : Renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte aux citoyens	<i>Réviser le code des marchés publics</i> BAD/BM/UE	Révision du décret 2002 portant « code des marchés publics »	La transparence et l'efficacité des processus d'acquisitions en cours sont accrues	CSM / Premier Ministère
	Mettre en place un Comité National de Coordination et de Suivi de réforme de passation des marchés BAD/BM	Décret portant création du CNCS	Rapport d'évaluation selon la méthodologie OECD/DAC disponible	CSM / Premier Ministère
	<i>Publier les rapports de la Cour des comptes</i>	Les rapports de la Cour des comptes sont publiés sur le site-web	La transparence est accrue dans la reddition des comptes de l'Etat.	Premier Ministère

Objectif	Actions Gras et italique = actions préalables	Outputs (à court terme)	Outcomes (à moyen terme)	Institutions responsables
	BAD/UE			
	Simplification des procédures administratives à partir d'une approche participative BM	Décret portant création du Conseil supérieur de réforme administrative	Les réformes de procédures administratives dans les domaines douaniers, fiscaux, du commerce et du tourisme sont initiées	Premier Ministère
	Adopter les règles de bonne gouvernance des banques BM/UE/AFD	Circulaire de la BCT	Les banques disposent de membres des conseils d'administration indépendants, des structures d'audit interne indépendantes, et de meilleure gestion de risques	BCT

Tunisie - Programme d'Appui à l'Inclusion Sociale et à la Transition (PAIST)

Lettre d'évaluation du FMI

**Tunisie—Lettre d'évaluation de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement
Politiques et performances macroéconomiques¹²**

27 avril 2011

Les récents évènements politiques et sociaux de la Tunisie sont intervenus au moment où le pays avait atteint une position macroéconomique relativement solide, avec toutefois des taux de chômage élevés. L'économie tunisienne connaissait une relance progressive de la croissance et l'inflation est restée modérée en 2010. Le PIB réel s'est établi à 3,7 % en 2010, soutenu par un rebond de la demande intérieure et extérieure. Du fait de la reprise des importations à un rythme plus rapide que les exportations, la position externe de la Tunisie s'est détériorée, se traduisant par une amplification du déficit du compte courant jusqu'à 4,8 % du PIB. Les efforts menés par les autorités en vue de la consolidation budgétaire, ont permis de ramener le déficit budgétaire à 1,3% du PIB en 2010 et la baisse de la dette publique s'est poursuivie jusqu'à environ 40 % du PIB. Les indicateurs du secteur financier ont connu une amélioration au cours des dernières années, mais le secteur bancaire est resté fragile. Au cours des dernières années, la Tunisie a enregistré des performances macroéconomiques relativement bonnes et la plus forte croissance du PIB réel par habitant de la région. Toutefois, le chômage est resté élevé (13 %), notamment chez les jeunes diplômés. Par ailleurs, les gains économiques n'ont été ni largement ni équitablement partagés, ce qui a empêché la Tunisie de donner son plein potentiel et d'améliorer davantage le bien-être de toute sa population. Si les perspectives à court terme s'annoncent difficiles, les perspectives à moyen terme pour la croissance économique en Tunisie sont potentiellement très favorables.

L'activité économique a été fortement perturbée durant les troubles politiques et sociaux. La production industrielle a connu une baisse de 12 % entre janvier et février, et les recettes touristiques de 43% entre janvier et mars. Les réserves extérieures ont chuté de 9,5 milliards de dollars à fin décembre 2010, à 8,5 milliards de dollars (4,1 mois d'importations) en avril 2011, et la bourse s'est stabilisée à un niveau inférieur d'environ 15% de son niveau de fin 2010. L'inflation a continué à ralentir à 2,9% en mars (en glissement annuel), en raison de l'affaiblissement de la demande intérieure et des mesures prises pour réduire les prix de certains produits de base. Bien que la situation économique et sociale interne se stabilise, le conflit en Libye est venu mettre en veille le commerce bilatéral et le tourisme (la Libye étant le principal partenaire commercial du pays, en dehors de l'UE, et représentant 5% des exportations tunisiennes et 10 % des recettes touristiques). Par ailleurs, environ 35 000 tunisiens travaillant en Libye seraient retournés en Tunisie (soit environ 1% de la population active de la Tunisie). Si les principales agences de notation ont revu la note de la Tunisie à la baisse, le pays reste cependant dans la catégorie des pays ayant une cote élevée de solvabilité.

Les récentes turbulences qui ont secoué le pays et les incertitudes qui subsistent, auxquelles s'ajoutent des chocs externes, auront certainement d'importantes répercussions négatives sur l'économie tunisienne en 2011. Avec les incertitudes induites par la période de transition politique qui ira jusqu'aux élections en juillet, aggravées par les effets directs et indirects du conflit en Libye, le tourisme, les IED et - dans une moindre mesure - les exportations et les envois de fonds devraient diminuer sensiblement. Les banques étant confrontés aux contraintes de liquidité, l'investissement intérieur pourrait également diminuer. Si l'on part d'un scénario de référence dans lequel les recettes touristiques baisse de 40% et les flux d'IDE de

¹² Cette évaluation s'appuie sur les conclusions d'une mission technique du FMI, effectuée en Tunisie du 16-25 mars 2011. La dernière consultation de l'Article IV a été conclue en août 2010.

20 %, la croissance réelle du PIB devrait ralentir de manière sensible jusqu'à moins de 1/2 % en 2011 ; reflet des répercussions négatives de la contraction de l'activité touristique sur les autres secteurs de l'économie. La relance budgétaire envisagée par les autorités, d'un montant d'environ 3,4 % du PIB, permettrait d'atténuer partiellement l'impact des chocs extérieurs et pourrait ramener la croissance réelle à environ 1½ % cette année. Toutefois, avec une croissance plus faible et le retour des travailleurs tunisiens de la Libye, le chômage pourrait sensiblement augmenter cette année. La faible demande intérieure et les subventions des produits alimentaires de base et de l'énergie, aideraient à maintenir l'inflation au taux modéré de 4%. En raison de la baisse des recettes extérieures et des cours élevés des produits alimentaires et du carburant sur les marchés mondiaux, le déficit du compte courant devrait se creuser de manière significative pour atteindre un niveau tout juste inférieur à 8%. En fonction du financement extérieur que les autorités recevront, les réserves officielles pourraient encore baisser pour le reste de l'année.

Les perspectives économiques à court terme de la Tunisie sont sujettes aux incertitudes et aux risques à la baisse. Parmi les principaux risques à la baisse auxquelles sont exposées les perspectives figurent les incertitudes qui planent sur la transition politique du pays et la durée de la crise en Libye, qui pourraient avoir sur le tourisme et les IDE, un impact beaucoup plus important que prévu et déboucher sur une croissance négative. En outre, le gouvernement tunisien pourrait faire face à une pénurie de ressources humaines et financières lors de la mise en œuvre du plan de relance budgétaire envisagé, compromettant ainsi les perspectives de croissance à court terme. Dans un scénario optimiste, le tourisme pourrait connaître une relance plus rapide que les prévisions, d'autres secteurs tels que l'agriculture et l'énergie pourraient contribuer à une croissance plus élevée et les financements extérieurs viendraient renforcer les réserves et offrir un espace fiscal plus large.

Dans ce contexte difficile, le personnel du FMI soutient la relance budgétaire prévue à court terme et qui a pour vocation de répondre aux demandes sociales, de promouvoir la création d'emplois et d'appuyer la croissance économique, tout en préservant la viabilité des finances publiques à moyen terme. Le gouvernement de transition a pris des mesures d'allègement en direction des ménages et des entreprises directement affectés par les turbulences de la révolution. Par ailleurs, d'autres mesures ont été prises en faveur des familles défavorisées et des diplômés au chômage. La couverture des transferts sociaux aux familles pauvres a été élargie et un programme des jeunes diplômés au chômage a été mis en place. Les subventions pour les produits alimentaires et énergétiques de base à tous les ménages devraient pratiquement doubler pour compenser la hausse des cours des produits sur les marchés mondiaux. En outre, un important plan d'appui économique et social (d'environ 2% du PIB) ciblant en particulier les régions sous-développées et les jeunes au chômage est envisagé. Par voie de conséquence, le déficit budgétaire grimperait jusqu'à 4,8 pour cent du PIB, malgré la mobilisation de recettes non fiscales considérables. Néanmoins, après sa réduction significative ces dernières années, la dette publique resterait à un niveau viable de 43 pour cent. Tout en s'efforçant de répondre aux besoins pressants, il importera d'éviter les mesures pouvant entraîner une aggravation significative du déficit budgétaire structurel et affaiblir la viabilité budgétaire à moyen terme. Par ailleurs, des mécanismes devraient être mis en place pour s'assurer que les nouvelles mesures sociales sont orientées vers les bonnes cibles.

La mobilisation de financements extérieurs supplémentaires, en plus des ressources actuellement identifiées, sera essentielle pour couvrir les besoins de financement budgétaire et soutenir la balance des paiements. Selon le scénario de base, les besoins de financement budgétaire de la Tunisie, qui reflètent la taille du déficit budgétaire et des engagements de remboursement de la dette, devraient atteindre 3,7 milliards de dollars en 2011, soit environ 8 pour cent du PIB. Étant donné la détérioration du compte courant et la baisse des IED, le déficit de financement extérieur devrait s'établir à 4,4 milliards de dollars, soit environ 9,5 pour cent du PIB. En fonction des indications actuelles, le gouvernement pourrait recevoir quelque 2 milliards de dollars de financement extérieur. D'autres ressources extérieures seront essentielles pour mettre en œuvre le plan de relance envisagé sans évincer le financement de l'économie par le secteur bancaire. Ceci contribuerait également à maintenir un niveau officiel de réserves de change (équivalent à environ 3,7 mois d'importations), suffisant pour faire tampon contre d'autres chocs exogènes et contribuer à préserver la croissance du crédit.

Le personnel du FMI soutient la politique monétaire accommodante suivie par les autorités pour soutenir un crédit suffisant à l'économie, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour faire rapidement face à un taux d'inflation plus élevé ou à la pression sur les marchés des devises. Au lendemain de la crise, la Banque centrale de Tunisie (BCT) est rapidement intervenue pour soutenir le secteur bancaire en fournissant davantage de liquidités au système, ses financements atteignant 48 pour cent du capital des banques en mars 2011, et en ramenant le ratio de réserves obligatoires de 12,5 à 5 pour cent en deux étapes. Étant donné les perspectives de croissance et de balance des paiements, le personnel du FMI soutiendrait une politique d'intervention sur le change guidée davantage par un objectif pour les réserves extérieures et permettant une plus grande flexibilité du taux de change.

S'il est vrai que les indicateurs du secteur financier se sont améliorés ces dernières années, le secteur bancaire n'en est pas moins resté faible et sujet à des vulnérabilités, même avant le ralentissement prévisible de l'économie. Avec 21 banques et un total de l'actifs net représentant 82 pour cent du PIB, le système bancaire est réduit et fragmenté. Les trois banques les plus importantes et les plus faibles sont étatiques et représentent 37 pour cents des dépôts. En 2010, le crédit a enregistré une croissance forte (20 pour cent), mais le ratio prêts/dépôts a atteint les 115 pour cent et les liquidités se sont raréfiées. Fin 2010, le système bancaire affichait un taux d'adéquation des fonds propres de 12 pour cent et un ratio de prêts non performants supérieur à 12 pour cent, alors que le provisionnement était relativement faible, entre 50 et 60 pour cent. Selon les premières estimations, une recapitalisation des banques d'environ 2 pour cent du PIB était nécessaire fin 2010 pour amener le provisionnement pour les prêts non performants à un niveau adéquat.

Le secteur bancaire tunisien est exposé au risque d'une augmentation des prêts non performants et de problèmes de liquidités découlant des pertes éventuelles engendrée par la récession. Il est probable que les banques verront la qualité de leur portefeuille se détériorer en 2011, en raison de la récession économique, surtout les banques les plus engagées dans les secteurs touchés comme le tourisme et les entreprises fortement liées à la Libye. Le personnel du FMI recommande que les autorités tunisiennes renforcent leur plan d'urgence pour le secteur financier en se concentrant sur trois volets: (a) introduire une fréquence plus élevée de suivi de la position de liquidités des banques; (b) effectuer un diagnostic approfondi de la situation du système bancaire (comprenant audits, tests de robustesse, et renforcement de la supervision sur site pour suivre de près la solvabilité des Banques); (c) élaborer un programme approprié d'aide aux débiteurs, assorti de règles d'éligibilité strictes et supporté par des ressources budgétaires suffisantes, afin d'éviter les défauts de paiement de sociétés viables ou socialement importantes, tout en préservant la stabilité du secteur financier. À un stade ultérieur, un plan devra être élaboré pour restructurer et recapitaliser certaines banques dans le besoin. Les besoins de financement budgétaire et l'endettement du secteur public pourraient être nettement plus importants que ne le prévoit le scénario de base, si les autorités décident de recapitaliser certaines banques ou de supporter les coûts du programme d'aide aux débiteurs récemment introduit.

La BCT a introduit un plan de rééchelonnement de la dette mi-avril, mais celui-ci devrait être mieux circonscrit. La BCT a donné instruction aux banques de rééchelonner tous les remboursements de prêt dus en 2011 pour les entreprises touchées par les turbulences et la récession économique. Elle a également levé l'obligation pour les banques de classer ces prêts rééchelonnés de façon à pouvoir octroyer leur refinancement contre ces prêts qui pourraient pu être classifiés autrement. Le personnel du FMI recommande d'atténuer certains risques liés à cette mesure : (a) en fixant des critères d'éligibilité stricts pour éviter que les emprunteurs qui remboursent actuellement leur dette décident d'arrêter de rembourser leurs prêts et de tirer avantage du programme de rééchelonnement, puisqu'aucune pénalité ne seraient infligée en cas d'arriérés; (b) en suivant de manière très rigoureuse la qualité des prêts et des remboursements effectifs pendant cette période; et (c) en protégeant le bilan de la BCT en maintenant des normes élevées d'éligibilité aux opérations de refinancement.

Si les perspectives à court terme semblent peu souriantes, les projections de croissance économique à moyen terme en Tunisie sont potentiellement très favorables, à condition que le pays puisse capitaliser sur ses forces et lever les obstacles à l'investissement du secteur privé. En supposant que les politiques

macroéconomiques appropriées se poursuivent, la meilleure gouvernance et la transparence dans l'économie pourraient favoriser une allocation des ressources plus efficace et un investissement privé accru. Conjugués à une main d'œuvre éduquée, ces facteurs pourraient contribuer à renforcer le potentiel de croissance à moyen terme et favoriser la création d'emplois. Une croissance plus forte et plus inclusive sera essentielle pour progressivement réduire le fort taux de chômage, notamment chez les jeunes diplômés. S'appuyant notamment sur les réformes soutenues par les prêts à l'appui de politique de développement octroyés par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, le gouvernement de transition s'attache à mettre la Tunisie en position de concrétiser ce plus grand potentiel, d'une manière socialement étable. L'appui de la communauté internationale contribuerait au succès de cette stratégie.

Tunisie - Programme d'Appui à l'Inclusion Sociale et à la Transition (PAIST)

Rapport d'Evaluation

Indicateurs économiques (fournis par la lettre d'évaluation du FMI)

Tunisia: Selected Economic Indicators, 2007–12

(Quota: SDR 286.5 million)

(Population: 10.5 million; 2010)

(Per capita GDP: \$4,200; 2010)

(Poverty rate: 3.8 percent; 2005)

(Main export: textiles, electronic and mechanical goods, energy, tourism; 2009)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Output and Prices						
Real GDP (market price)	6.3	4.5	3.1	3.7	1.3	5.6
Consumer prices (end of period)	5.1	4.0	4.0	4.1	4.0	3.3
Consumer prices (period average)	3.4	4.9	3.5	4.4	4.0	3.3
Investment and Saving						
Gross capital formation	23.8	25.9	24.8	26.4	27.3	26.8
<i>Of which:</i> Nongovernment 1/	18.4	20.1	18.2	19.8	19.3	19.3
Gross national savings	21.5	22.1	21.9	21.6	19.5	21.0
<i>Of which:</i> Nongovernment 1/	18.8	17.1	17.9	16.2	15.8	16.7
Public Finances 2/						
Revenue (excluding grants and privatization)	21.8	23.8	22.8	22.8	24.3	22.7
Expenditure and net lending	24.5	24.8	25.8	24.2	29.1	26.2
Budget balance (excluding grants and privatization)	-2.7	-1.0	-3.0	-1.3	-4.8	-3.5
Budget balance (including grants)	-2.6	-0.7	-2.7	-1.2	-4.5	-3.3
Primary balance (including grants)	-0.2	1.4	-0.7	0.6	-2.8	-1.9
Total government debt	45.9	43.3	42.9	40.4	42.8	42.8
Monetary Sector						
Credit to the economy	9.7	14.0	10.3	19.0	3.6	9.3
Base money	15.3	26.6	12.9	4.9	2.1	4.2
Broad money	12.5	14.4	13.0	11.1	6.8	8.0
Velocity of broad money	1.7	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5
One-year treasury bill rate (period average, in percent)	5.5	5.4	4.8	4.4
External Sector						
Exports of goods (in US\$, percentage change)	29.6	26.6	-24.8	14.0	9.2	8.3
Imports of goods (in US\$, percentage change)	26.9	28.7	-22.5	16.8	11.4	9.4
Merchandise trade balance	-7.4	-8.9	-8.2	-10.3	-11.7	-12.5
Current account excluding official transfers	-2.4	-3.8	-2.8	-4.8	-7.8	-5.8
Current account including official transfers	-1.9	-3.6	-2.5	-4.6	-7.6	-5.6
Foreign direct investment	3.7	4.8	3.5	3.1	1.1	2.5
Total external debt	49.3	48.8	48.1	48.7	49.9	48.3
Gross reserves (in billions of U.S. dollars)	7.9	9.0	10.6	9.5	7.7	7.0
In months of next year imports of goods and services	5.0	4.4	6.7	5.1	3.7	3.1
In percent of short-term external debt (on remaining maturity basis)	139.4	158.1	162.3	138.9	107.1	95.2
Memorandum Items:						
Nominal GDP (in US\$ billions)	38.9	44.9	43.5	44.3	46.6	49.0
Unemployment rate (in percent) 3/	12.4	12.6	13.3	13.0	14.7	14.4
Net imports of petroleum products (in millions of U.S. dollars)	-106.8	676.8	112.6	337.7	332.0	170.6
Local currency per U.S. dollar (period average)	1.3	1.2	1.4	1.4
Real effective exchange rate (annual average, percentage change)	-2.1	-1.0	-1.1	-1.1
Stock market index 4/	2,614.1	2,892.4	4,291.7	5,112.5	4,394.8	...

Sources: Tunisian authorities; and Fund staff estimates.

1/ Includes public enterprises.

2/ The fiscal year is the calendar year.

3/ Based on the ILO definition of the labor force.

4/ TUNINDEX (1000=12/31/1997). Latest data: 4/1/2011.

Tunisie - Programme d'Appui à l'Inclusion Sociale et à la Transition (PAIST)
Rapport d'Evaluation

Etat des prérequis pour un appui budgétaire en Tunisie

Au niveau général, le programme contribuera à maintenir la stabilité politique et économique, qui constitue les prérequis généraux. Le Gouvernement de transition a été mis en place et travaille dans un cadre légitime en respect des dispositions institutionnelles existantes. Son mandat est d'assurer la transition jusqu'à la tenue d'une élection libre et transparente de l'assemblée constituante. L'assemblée constituante aura comme tâche de préparer une nouvelle constitution et de conduire le pays aux élections pour la mise en place d'un régime démocratiquement élu. Afin de garantir ce processus, le Gouvernement de transition est engagé à mettre en œuvre ce programme, puisqu'il contribue à la transition politique et à l'établissement d'un environnement démocratique en Tunisie. A travers le renforcement de la participation et de la transparence, le programme constitue une première étape pour répondre à la demande populaire d'une plus grande participation et transparence.

Au niveau technique, la Tunisie se conforme aux prérequis techniques :

- *Premièrement*, le Gouvernement a adopté le 1^{er} avril 2011 une série de mesures d'urgence pour la relance économique et sociale qui sont appuyées en grande partie par le PAIST.
- *Deuxièmement*, la Tunisie dispose traditionnellement d'un cadre macroéconomique stable et soutenu, avec une croissance moyenne de 4,6% et une inflation moyenne de 3,3% durant la dernière décennie. Les déficits budgétaire et du compte courant ont été maîtrisés. En mars 2011, le FMI a procédé à une mission d'évaluation du cadre macroéconomique. Il a été conclu que, même si la Tunisie fait face à une pression significative en termes du déficit budgétaire et du déficit du compte courant, qui sont projetés respectivement à 4,5% et à 7,5% du PIB, il n'y aura pas de programme du FMI. La dette publique se situerait à 43% du PIB, tandis que la dette extérieure serait d'environ 49% du PIB en 2011. Le FMI a appelé les bailleurs de fonds à contribuer au gap de financement pour 2011 à travers les appuis budgétaires.
- *Troisièmement*, la Tunisie a démontré une grande capacité à coordonner les travaux des partenaires au développement avec un fort degré d'appropriation des programmes de réformes. Le pays dispose d'environ 15 années d'expérience de programmes conjoints d'appuis budgétaires (et préalablement des appuis à la balance des paiements). La Banque a décaissé la deuxième tranche du programme conjoint précédent (Programme d'appui à l'intégration) en décembre 2010.
- *Quatrièmement*, la BAD, la Banque mondiale et l'UE ont une longue tradition de programmes conjoints et harmonisés, à travers des missions conjointes d'évaluations, de supervisions et de revues, des matrices communes, et des conditions de décaissement communes.
- *Cinquièmement*, l'évaluation PEFA de 2010 entreprise conjointement par la BAD, la Banque mondiale et l'UE, a démontré que le système des finances publiques tunisien demeure solide et que le niveau des risques fiduciaires est faible.
- *Sixièmement*, les mesures du présent programme n'auront pas d'effets significatifs sur l'environnement, les forêts ou autres ressources naturelles.

Tunisie - Programme d'Appui à l'Inclusion Sociale et à la Transition (PAIST)**Rapport d'Evaluation****Etat d'application des principes de bonnes pratiques en matière de conditionnalités**

Principes	Application
Renforcer l'appropriation	<ul style="list-style-type: none">▪ Le succès des programmes précédents confirme un fort degré d'engagement et d'appropriation par le pays.▪ Le programme est initié par le Gouvernement pour tenter de faire face aux défis de la transition.▪ Le PAIST est adossé à des travaux analytiques partagés et adoptés avec le Gouvernement.
Convenir d'un cadre de responsabilité coordonnée	<ul style="list-style-type: none">▪ La Banque et le co-financiers ont adopté un cadre de responsabilité coordonné et harmonisé comme dans les programmes précédents.▪ La Matrice de mesures du PAIST, commune aux co-financiers, a fait l'objet de dialogue entre les partenaires et avec le Gouvernement.
Adapter le cadre de responsabilité et modalités de soutien de la Banque au contexte du pays	<ul style="list-style-type: none">▪ Le PAIST a été élaboré de manière urgente afin de répondre aux besoins immédiats de la transition.▪ Le décaissement est prévu dès l'adoption du programme, les conditions étant les actions préalables à la présentation au Conseil.
Retenir uniquement les mesures essentielles pour la réalisation des résultats comme conditions du décaissement	<ul style="list-style-type: none">▪ Les mesures du programme y compris les actions préalables au Conseil font partie de la matrice commune aux bailleurs de fonds et ont été largement discutées avec les autorités.▪ Parmi ces mesures, celles jugées les plus essentielles pour la réalisation des résultats du programme font l'objet des actions préalables.
Assurer un soutien financier prévisible et axé sur la performance	<ul style="list-style-type: none">▪ Le financement de la Banque sera décaissé en une tranche unique après l'adoption du programme par son Conseil d'administration.▪ Le décaissement aura lieu après l'adoption par le Gouvernement de la loi des finances complémentaires qui aura pris en compte l'engagement de la Banque.▪ La présentation du PAIST au Conseil est assujettie à la réalisation des actions préalables qui auront des effets immédiats.▪ La Matrice de mesures du PAIST convenue est axée sur les résultats.▪ Le PAIST fera l'objet de missions conjointes de supervision et d'achèvement.

**TABLEAU DE NOTATION DES INDICATEURS DE
LA PERFORMANCE DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EN TUNISIE**

RAPPORT PEFA 2010

élaboré conjointement avec l'appui de la Banque africaine de développement, de l'Union européenne et de la Banque mondiale

N°	Contenu de l'indicateur		Remarques/ critères
PI-1	Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	B	Variations de + de 5% (+ 5.7% en 07 et + 8.8% en 08)
PI-2	Composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé	C	Variations de + de 5% (+6.4%, +7.2% et + 6.8% respectivement en 06,07,08)
PI-3	Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	A	> 100%
PI-4	Stock et suivi des arrivés de paiement sur les dépenses	A	< 2% et systèmes d'informations en place
PI-5	Classification du budget	C	Non fonctionnelle et hétérogène
PI-6	Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire	A	8 critères sur 9 satisfaits, il manque les avoirs financiers
PI-7	Importance des opérations non rapportées de l'administration centrale	A	Les recettes de privatisation sont en général inscrites au budget
PI-8	Transparence des relations budgétaires intergouvernementales	B	La consolidation des comptes des CL est en cours via (ADEB CL)
PI-9	Surveillance du risque budgétaire global imputable aux autres entités du secteur public	B+	Systèmes de suivi des risques / entités en place. Etablissement d'un rapport consolidé sur les EPA/EPIC/EPS en 2007.
PI-10	Accès du public aux principales informations budgétaires	B	Rapport d'exécution budgétaire infra-annuel et de la Cour des comptes non publiés intégralement et systématiquement.
PI-11	Caractère organisé et participatif du processus annuel de préparation du budget	B	Absence d'enveloppes sectorielles dans la circulaire budgétaire.
PI-12	Perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et de la politique des dépenses publiques	C+	Existence d'un TOFE mais pas de CDMT global. Absence de véritables CDMT sectoriels et de traduction budgétaire du plan.
PI-13	Transparence de l'assujettissement et des obligations des contribuables	B	Importance des exonérations et de la dépense fiscale, faible utilisation des recours amiables/ gracieux.
PI-14	Efficacité des mesures d'immatriculation des contribuables et de l'évaluation de l'impôt, des taxes et des droits de douane	B+	Degré d'intégration des bases de données et de développement d'un système de gestion des risques et de planification des contrôles.
PI-15	Efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanières	A	> 90%
PI-16	Prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses	C+	Des ajustements budgétaires assez limités en cours d'exercice sont fréquents, mais effectués de manière assez transparente
PI-17	Suivi et gestion de la trésorerie, des dettes et des garanties	A	Données complètes, fréquentes et sécurisées
PI-18	Efficacité des contrôles des états de paie	B+	Degré d'intégration entre fichiers de paye et personnels / fréquence de vérifications d'ensemble
PI-19	Mise en concurrence, utilisation optimale des ressources et contrôles de la passation des marchés publics	B	AO ouverts < 50% sur base de données fournies et mécanismes de plaintes et de recours peu effectifs.
PI-20	Efficacité des contrôles internes des dépenses non salariales	B+	Nombre élevé des organes et missions de contrôles internes de l'administration et coûts de transactions correspondants.
PI-21	Efficacité du système de vérification interne	B	Modalités de programmation des contrôles et degré de mise en œuvre des recommandations.
PI-22	Régularité et respect des délais pour les opérations de rapprochement des comptes	B+	Reports de soldes anciens de comptes d'avances et d'attente à apurer.
PI-23	Disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation de services primaires	B	Degré de consolidation et fréquence des ressources programmées et effectivement reçues par les unités de prestation de services.
PI-24	Qualité et respect des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année	B+	Fréquence, délais et champ des rapports d'exécution budgétaire produits (ils couvrent l'ordonnancement mais non l'engagement des dépenses)
PI-25	Qualité et respect des délais des états financiers annuels	C+	Absence des actifs et passifs financiers de l'Etat, délais de soumission à la vérification > 15 mois et normes comptables.
PI-26	Etendue, nature et suivi de la vérification externe	D+	Champ et délais de la vérification externe.
PI-27	Examen de la loi de finances annuelle par le pouvoir législatif	A	Procédure, débats et ouverture au public du débats et des questions/ réponses écrites.

N°	Contenu de l'indicateur		Remarques/ critères
PI-28	Examen des rapports de vérification externe par le pouvoir législatif	C	Absence de séances dédiées à la revue du rapport de la CdC
D1	Prévisibilité de l'appui budgétaire direct	D+	Délais et degré de décaissement des appuis budgétaires
D2	Renseignements financiers fournis par les bailleurs de fonds pour la budgétisation de l'aide-projet et l'aide-programme et établissement des rapports y afférents	B	Degré d'exhaustivité des prévisions et rapport sur les décaissements.
D3	Proportion de l'aide gérée sur la base des procédures nationales	C	Importance d'utilisation de doubles procédures pour la passation de marchés publics sur financement extérieurs.